

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE DE SAINTE-SOPHIE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 17 décembre 2008 à 19 h
Pavillon de la jeunesse du
Club optimiste de Sainte-Sophie
2181, rue de l'Hôtel-de-ville
Sainte-Sophie (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2008

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT 3

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS

SYNDICAT HORTICOLE ET FRUITIER OUTAOUAIS-LAURENTIDES

M. NORMAND LEGAULT 5

ÉCOLE STE-THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS

Mme MANON ST-HILAIRE 11

CENTRE DES FEMMES LES UNES ET LES AUTRES

Mme Christine Vachon 18

VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

Mme CATHERINE COLLIN 23

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

Mme Coralie Deny et Martine Drapeau 30

FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS

M. Karel Ménard 47

Mme SERENA D'AGOSTINO – M. MARC-ANDRÉ MORIN 62

CASCADES

M. HUBERT BOLDUC 70

COMITÉ DE VIGILANCE

M. Yvon Berthiaume 80

M. MARTIN NAUD 88

M. GUY CHARBONNEAU 91

M. GEORGES RAYMOND 97

M. RÉAL GAUTHIER 101

5 L'an deux mille huit (2008), ce dix-septième (17^e) jour du mois de décembre :

LE PRÉSIDENT (M. JOSEPH ZAYED) :

10 Alors, Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie par Waste Management inc.

15 Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques. Et je suis secondé par ma collègue, Lucie Bigué.

Je ne ferai pas lecture du mandat confié au BAPE, ce que j'ai déjà fait en première partie mais il est toutefois disponible en arrière de la salle.

20 Le projet que nous avons examiné ensemble en première partie, soit les vingt-quatre (24) et vingt-cinq (25) novembre dernier, est assujéti à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

25 En vertu des règles de procédures, le rapport sera donc remis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le vingt-quatre (24) mars deux mille neuf (2009) et celle-ci aura soixante (60) jours pour le rendre public.

L'objectif de cette deuxième partie de l'audience, c'est donc de recevoir vos opinions sur le projet.

30 Nous avons reçu jusqu'à maintenant quatorze (14) mémoires dont dix (10)... en fait onze (11) devraient être entendus ce soir. Il y a des confirmations que nous n'avons pas reçues.

Il est possible aussi que la Commission reçoive d'autres mémoires par la suite. Nous avons donné le feu vert pour que d'autres mémoires puissent être reçus après aujourd'hui.

35 Bien sûr, dans ce cas, ces mémoires ne pourront pas être présentés publiquement mais ils seront rendus publics dès leur réception.

40 Je tiens à préciser que la Commission ne fait pas le compte de ceux qui sont pour ou de ceux qui sont contre pour déterminer qui a raison. La Commission s'intéresse aux raisons, aux motifs qui appuient votre opinion et d'ailleurs, au fur et à mesure que vous allez vous présenter en avant de la salle pour nous faire un résumé ou pour lire votre mémoire, nous avons un

certain nombre de questions à vous remettre.

45 Donc, la Commission a déjà lu tous les mémoires qu'elle a reçus. Donc, il n'est pas requis, je sais qu'il y a deux (2) mémoires particulièrement qui sont assez volumineux, ce n'est pas essentiel de les lire au complet, peut-être attirer notre attention sur les points les plus importants et, de toute façon, nous aussi on va poursuivre la discussion en vous posant un certain nombre de questions.

50 Je profite pour mentionner que tout ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur les centres de consultation et sur le site web d'ici environ une semaine.

55 D'ailleurs, les transcriptions de la première partie de l'audience sont déjà accessibles.

 Le déroulement de la séance, les participants déjà inscrits au registre, tel que requis, seront invités à venir présenter leur mémoire.

60 Un délai d'environ, environ, je dis bien, quinze (15) minutes est fixé pour permettre donc au moins un petit échange entre la Commission et chaque représentant... chaque lecteur de mémoire.

65 À la fin, à la toute fin, il est possible d'utiliser un droit de rectification qui doit porter uniquement sur des faits qui ont été invoqués dans les mémoires et non pas sur les opinions exprimées. C'est-à-dire quoi? C'est-à-dire que si vous avez, dans le cadre de votre mémoire, fourni une donnée, un élément factuel qui est erroné, n'importe qui dans la salle peut s'enregistrer à la fin de la soirée et apporter la correction.

70 Par contre, aucune correction ne peut être portée sur un avis ou sur une opinion. C'est uniquement sur des erreurs de faits. Alors, si par exemple, vous dites : Le Projet de Waste Management veut enfouir deux millions cinq cent mille tonnes (2 500 000 t) par année, bien Waste Management pourrait s'enregistrer pour dire : Écoutez, il y a une erreur de fait, ce n'est pas ce tonnage, c'est un autre tonnage. Vous voyez?

75 La Commission ne siégera que ce soir et elle entendra donc tous les mémoires ce soir.

 Alors, dès à présent j'appelle monsieur Normand Legault du Syndical Horticole et Fruitier Outaouais-Laurentides.

80

SYNDICAT HORTICOLE ET FRUITIER OUTAOUAIS-LAURENTIDES

M. NORMAND LEGAULT

M. NORMAND LEGAULT :

85

Bonsoir, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

90

Bonsoir.

M. NORMAND LEGAULT :

95

Bonsoir, Madame la Commissaire. Comme vous l'avez si bien dit, le document je pense que vous en avez pris amplement connaissance. Je vais faire un petit résumé puis peut-être préciser certains points.

100

Il y a quatre (4) points qui vont être traités dans le mémoire que je présente, là. C'est l'aménagement du territoire, qualité de l'eau d'irrigation, la détresse psychologique et aussi la salubrité en production horticole.

105

Juste pour vous situer qui est le Syndicat Horticole et Fruitier Outaouais-Laurentides, ça regroupe les producteurs et productrices horticoles et fruits compris dans le territoire de la Fédération régionale d'Outaouais-Laurentides.

110

Concernant l'aménagement du territoire, un des éléments, je pense, en tant que producteur maraîcher, qui m'a surpris, c'est de voir qu'au niveau de la MRC, dans sa planification territoriale, il n'y a pas de zone tampon pour protéger entre le site et la production maraîchère.

115

Je peux comprendre qu'il y a une zone tampon de cinquante mètres (50 m), là, qui est laissée par le promoteur qui peut être amputée, je crois, pour avoir un sentier, je crois, pour les véhicules hors route, là, tout-terrain ou motoneigistes. Ça m'a vraiment interpellé à ce niveau-là de voir, là, qu'il y avait vraiment une faible distance entre la production et le site d'enfouissement. Quand je parle de production, c'est la production horticole.

Au niveau de la qualité d'eau d'irrigation, c'est un domaine que j'aurais aimé vous apporter beaucoup plus d'informations. On comprend qu'il y a des critères présentement qui

120 sont émis par, de mémoire, là, c'est le CCME, là, Conseil Canadien des Ministres de l'Environnement, de mémoire, là, et c'est sûr que ce n'est pas comme l'eau potable où est-ce qu'il y a vraiment une norme, je crois, qui est définie par l'Organisme mondial de la santé. Ça aurait été très intéressant de pouvoir avoir une norme mondiale à ce niveau-là.

125 Ce n'est pas la première fois que je vous en parle. Je vous en ai déjà parlé dans une précédente commission.

130 Présentement, comme on vous a expliqué, il y a des recherches qui se font et il va y avoir justement, là, un forum sur l'irrigation et la salubrité des fruits et légumes. On est en train de colliger des informations. Ça va se tenir au mois de février deux mille neuf (2009) et il y a plusieurs éléments là-dessus, là, qu'on va essayer de préciser au niveau de la qualité d'eau d'irrigation en fonction de la salubrité.

135 Quand je vous parle de salubrité, puis je pense que dans le document on en parle, c'est un volume qui est le mien personnel, je ne peux pas vous le déposer, mais c'est à titre illustratif, c'est tous les éléments qui sont demandés si on veut se conformer et surtout quand on a à faire, je dirais, dans certains domaines, l'exportation, les chaînes alimentaires, de plus en plus il exige d'avoir tout un processus de salubrité et ça inclut dans ce processus-là l'eau d'irrigation, de vérifier la qualité de cette eau-là. Et quand on ne la connaît pas en tant que producteur maraîcher on peut aller jusqu'à faire des échantillons jusqu'à deux (2) reprises par semaine pour
140 déterminer le point critique de cette qualité-là.

C'est sûr qu'on a vu en fonction des averses que ça peut changer rapidement. Ça fait que c'est pour ça qu'il faut déterminer puis une fois que c'est déterminé, bien là, on va d'une manière plus, je dirais, spécifique, pour valider notre qualité d'eau d'irrigation.

145 L'élément suivant que j'ai traité par l'entremise du document, c'était la détresse psychologique. C'est un élément, je pense, qui n'est pas à négliger et que je me suis rendu compte qu'autant la Direction de la Santé Publique n'a pas évalué parce que peut-être qu'elle ne voyait peut-être pas l'importance de voir ce problème-là, c'est sûr que certains producteurs m'avaient expliqué que lors d'épandage, c'est sûr que ce n'est pas à ce niveau ici, là, c'est dans
150 une autre région qu'à la suite d'épandage d'éjection animale, bien les employés étaient vraiment inconfortables, c'est sûr quand ça perdure pendant une journée, deux (2) jours, bien nécessairement ils m'expliquaient que les travailleurs agricoles, à la longue, ils trouvaient que c'était, disons, irritant pour le travail.

155 Et ce que ça fait à ce moment-là, bien, il y a une baisse de productivité. Je pense que

160 tout le monde, dans ce domaine-là, là, quand on n'a pas des éléments qui sont agréables, ça nous affecte à la suite.

160 Finalement, c'est un élément que je voulais vous souligner, là, concernant la salubrité. Je pense qu'il est quand même très important de voir que dans le corridor que peut avoir le passage des goélands, bien, il y a un impact non négligeable pour cette production-là.

165 Étant aussi vice-président à la Fédération des producteurs maraîchers du Québec, on a à discuter entre nous, puis des fois c'est des éléments qui nous sont soumis, et un producteur dans une autre région m'expliquait qu'il y avait pendant la période surtout des fraises, que lors des opérations, là, si on peut dire, les longues opérations du site d'enfouissement, bien, il remarquait qu'il y avait une augmentation assez élevée dans son champ de fraises et ça l'indisposait là-dessus, là. C'est pour ça que je voulais vous souligner là-dessus cet élément-là.

170 Si vous me permettez, je vais juste vous lire la conclusion.

LECTURE DU MÉMOIRE

175 Je vous remercie d'avoir pu faire cette présentation.

LE PRÉSIDENT :

180 Merci à vous, Monsieur Legault. Si vous me permettez, il y avait un point qui nous avait un petit peu chicoté. Du moins, on voudrait le documenter un peu plus.

Si je comprends bien, au niveau de la production horticole, ce sont surtout les cultures horticoles qui sont destinées à une alimentation humaine mais à l'état frais.

M. NORMAND LEGAULT :

185 Principalement, là. C'est sûr que ça pourrait être aussi transformé aussi dans ce sens-là. On pourrait avoir, exemple, des épinards, là, qui pourraient être cueillis et aussi être emballés et vendus... emballés, on se comprend, là, que c'est principalement à l'état frais, là.

LE PRÉSIDENT :

190 C'est principalement à l'état frais. Et dans la région ici, est-ce qu'il y a beaucoup de cultures horticoles qui correspondent à ces critères?

195

M. NORMAND LEGAULT :

Bien, il y a surtout la production, là, de fraises, là, qui est dans la région et vous avez quand même des très gros producteurs dans ce domaine-là. Vous avez même le plus gros au Canada, là, qui est dans la région, là.

200

LE PRÉSIDENT :

Dans la région ici?

205

M. NORMAND LEGAULT :

Oui, oui, tout à fait.

210

LE PRÉSIDENT :

Dans un rayon relativement proche du LET projeté?

215

M. NORMAND LEGAULT :

Bien, là, je ne dirais pas qu'il est limitrophe au lieu d'enfouissement mais il est principalement dans le corridor, là, que j'expliquais, là, concernant...

220

LE PRÉSIDENT :

Dans le corridor?

225

M. NORMAND LEGAULT :

Oui.

230

LE PRÉSIDENT :

Et si on veut examiner ça un peu plus à fond, quel est le rayon à partir... est-ce que ça suit un rayon? Est-ce qu'on peut prendre un rayon à partir du LET projeté puis dire : Bon, bien, sur un rayon de vingt-cinq (25 km), trente kilomètres (30 km), il faut vraiment déterminer, recenser toutes les cultures horticoles?

M. NORMAND LEGAULT :

235

Je ne serais pas en mesure de vous donner une explication, là, aussi précise que ça.

LE PRÉSIDENT :

240

Parce que vous dites, en fait...

M. NORMAND LEGAULT :

245

Non, non, je comprends. C'est sûr que c'est plus l'impact derrière ça.

Pour vous donner une situation qui s'est produite en deux mille six (2006), de mémoire, il y a eu plusieurs cas de contaminations au niveau de la production maraîchère et ces cas-là sont arrivés en Californie. Il y en a eu entre autres dans les épinards, il y en a eu dans la laitue, il y en a eu dans la tomate.

250

Pour revenir à l'épinard, à ce moment-là, la contamination a eu lieu soit en Californie ou en Arizona, là, une région ou l'autre, et c'est arrivé dans la période du mois d'août deux mille six (2006). La production québécoise d'épinards a chuté de cinquante pour cent (50%) parce que dans l'image du consommateur, l'épinard il y avait une contamination mais elle n'était nullement reliée au Québec cette contamination-là.

255

C'est pour ça, c'est dans ce sens-là de voir, est-ce qu'on a évalué au niveau de cet impact-là, si on comprend, là, les perspectives, le consommateur est quand même, là, je dirais, là, très à l'affût de ces éléments-là. Et c'est ça qui m'importait, moi, à vous apporter ces précisions-là.

260

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce qu'à votre connaissance, Waste Management a dédommagé certains producteurs horticoles pour une qualité moindre de leur récolte?

265

M. NORMAND LEGAULT :

Je suis nullement en mesure de pouvoir vous répondre à cette question-là. J'apprécie... j'aimerais pouvoir vous donner l'information mais je ne suis pas en mesure de vous la donner.

270

LE PRÉSIDENT :

D'accord. C'est très bien.

275

Mme LUCIE BIGUÉ :

Est-ce qu'il y a eu des plaintes de portées concernant... au Syndicat concernant la salubrité de certains produits ici dans le rayon de...

280

M. NORMAND LEGAULT :

Je suis beaucoup plus général que ça dans ce sens-là.

285

Pour être plus précis, c'est quand même délicat de faire les manchettes avec des situations semblables quand vous avez une production qui est attachée avec, je dirais, une chaîne alimentaire. C'est pour ça que c'est quand même... je ne veux pas faire la manchette là-dessus. Quand j'explique le dossier de l'épinard, c'en est un exemple, tu sais. L'impact est très rapide là-dessus.

290

Mme LUCIE BIGUÉ :

Mais avez-vous eu des plaintes factuelles?

295

M. NORMAND LEGAULT :

Non, je ne peux pas vous répondre là-dessus d'une manière honnête.

300

Mme LUCIE BIGUÉ :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

305

Merci infiniment.

| | |
|-----|---|
| 310 | M. NORMAND LEGAULT : Ça me fait plaisir. |
| 315 | LE PRÉSIDENT : Alors, Mesdames Manon St-Hilaire, Christine Larouche, Camille Lambert et Marianne Themens de l'école Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus. |
| 320 | ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS Mme MANON ST-HILAIRE |
| 325 | Mme MANON ST-HILAIRE : Bonsoir. Je vais faire une courte introduction puis ensuite je vais laisser la parole à Camille et Marianne. |
| 330 | LE PRÉSIDENT : Votre nom? |
| 335 | Mme MANON ST-HILAIRE : Manon St-Hilaire. Je suis enseignante à l'école Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus. |
| 340 | LE PRÉSIDENT : Très bien. |
| 345 | Mme MANON ST-HILAIRE : Et je suis aussi l'animatrice du conseil en environnement de l'école. |
| | LE PRÉSIDENT : Très bien. |

Mme MANON ST-HILAIRE :

350 Donc, nous on a fait une affiche dans le fond pour dire que c'est tout le conseil
d'environnement, douze (12) élèves de l'école dans le fond qui font la présentation mais il y a
seulement trois (3) personnes ici ce soir parce que c'est le concert de Noël ce soir mais je
trouve ça extraordinaire qu'il y ait trois (3) élèves qui ont choisi sciemment de ne pas aller au
concert pour venir ici parce qu'ils trouvaient ça plus important de venir parler de l'avenir que le
concert. Mais les autres personnes ont tenu à laisser une trace aussi de leur présence par leur
355 main.

Donc, de la façon dont ça va se passer, nous, notre présentation n'est pas du tout, du
tout factuelle. C'est plus au niveau de l'émotion, c'est plus au niveau de l'hypothèse aussi parce
que de la façon dont ça va se passer après la présentation de Marianne, c'est que Camille va
360 lire trois (3) lettres, donc trois (3) lettres où elle se projette dans l'avenir, où elle va écrire des
lettres à ses descendances après trente (30), soixante (60) et quatre-vingt-dix (90) ans puis, là,
on prend pour acquis que le projet est accepté et, là, on imagine dans le fond ce qui suit.

Alors, c'est un voyage dans le futur hypothétique mais c'est ce que les enfants ont peut-
365 être imaginé ce qui pourrait se passer. Donc, je leur laisse la parole puis c'est moi qui vais
conclure ensuite. Merci.

Mlle MARIANNE THEMENS :

370 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

375 Votre nom?

Mlle MARIANNE THEMENS :

Marianne Themens.

380 LECTURE DE LA PRÉSENTATION

Mlle CAMILLE LAMBERT :

385 LECTURE DE 3 LETTRES

LE PRÉSIDENT :

390 Si vous voulez, on peut poser quelques questions le temps que vous repreniez votre souffle.

Mme MANON ST-HILAIRE :

395 Ça vous convient?

LE PRÉSIDENT :

400 Oui. Merci pour votre lecture du mémoire. Je peux vous dire une chose, c'est je pense avoir eu des enfants de votre âge qui s'impliquent comme vous vous impliquez socialement comme ça, j'aurais été extrêmement fier. Maintenant, mes petits enfants ont presque votre âge et donc je serais très heureux et très fier si un jour elles s'engagent de façon aussi active que ce que vous faites. Je vous félicite pour ça.

405 Qui a eu l'idée de vous inciter à travailler sur ce dossier-là? Est-ce que vous avez lu quelque chose à la maison, vos parents, vos professeurs? Comment c'est arrivé?

Mlle CAMILLE LAMBERT :

410 Bien, je me rappelle plus vraiment, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

415 **Mme MANON ST-HILAIRE :**

Toi, Marianne, est-ce que tu te rappelles?

Mlle MARIANNE THEMENS :

420 Bien, je regardais à la télévision l'environnement c'était comment puis, là, ça m'a touché.

425 **Mme MANON ST-HILAIRE :**

Mais pour ce soir, là?

430 **Mlle MARIANNE THEMENS :**

Ce soir, ça me tentait, là, de représenter mon école pour l'environnement, ça me tentait.

LE PRÉSIDENT :

435 Et combien vous étiez à travailler ce texte-là?

Mlle CAMILLE LAMBERT :

Ce texte on était trois (3) plus deux (2) adultes.

440 **LE PRÉSIDENT :**

Vous étiez trois (3) avec deux (2) adultes? Trois (3) étudiants, deux (2) adultes?

445 **Mlle CAMILLE LAMBERT :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

450 Et ce travail-là, est-ce qu'il est intégré dans votre formation ou...

Mlle CAMILLE LAMBERT :

455 Bien, on avait comme des cours supplémentaires, là.

LE PRÉSIDENT :

460 D'accord. Merci beaucoup. Est-ce que vous êtes prête à...

Mme MANON ST-HILAIRE :

465 Oui. Bon, c'était de toute façon couru d'avance que j'allais verser une larme. Alors, dans le fond, nous, pour conclure, on veut dans le fond apporter aussi des solutions.

Donc, on se dit que peut-être que Camille n'aura pas besoin d'écrire ces lettres-là parce que nous on pense qu'il y a d'autres solutions.

470 Donc, premièrement, ce n'est pas non plus une solution de dire nous à Sainte-Sophie on n'en veut pas puis mettez-le ailleurs, là, tu sais, ça va juste déplacer le problème. Alors, on pense que nous la clé c'est dans la réduction des déchets.

475 On pense que si on réduit le volume des déchets, bien, on n'aura pas à agrandir des sites comme celui de Sainte-Sophie ou de Lachenaie parce que, en fait, il y a presque la moitié totale des déchets qui sont jetés qui sont des matières organiques compostables. Donc, nous on pense qu'il faudrait rendre la cueillette des matières compostables accessible et même obligatoire dans chaque ville, donc ça serait une bonne façon de diminuer le volume des déchets.

480 Et puis ici dans la région aussi, la cueillette sélective des matières recyclables va peut-être arrêter. C'est remis en question parce que le centre de tri de la région, Tricentris, est présentement... comment j'ai écrit ça, là? Bon, présentement ils ne font pas de profit, c'est ça. Alors, puisque Waste Management eux ont un chiffre d'affaires de plusieurs milliards de dollars, là, en deux mille un (2001), en tout cas, la source du site internet qu'on a prise, on parlait de
485 onze point trente-deux milliards de dollars (11.32 G \$). J'espère que c'est exact. Donc, on pense qu'eux ils pourraient peut-être investir dans le développement durable puis dans la gestion responsable des matières recyclables, donc donner un coup de main dans le fond, tu sais. On ne veut pas nécessairement qu'ils quittent mais on voudrait qu'ils nous aident, dans le fond, à réduire le volume des déchets. On pense que, nous, c'est ça la solution.

490 On peut aussi s'inspirer de Beloeil dans le fond, Beloeil qui a réussi à détourner cent quatre-vingt-dix tonnes (190 t) de gazon des sites d'enfouissement en faisant de l'herbier recyclage, aussi de Victoriaville qui a réussi... bien, herbier recyclage, je ne sais pas s'il faut dire herbier compostage ou herbier recyclage, je ne me souviens plus, désolée. Victoriaville aussi
495 qui réussit à recycler soixante pour cent (60 %) de ses matières résiduelles. Donc, dans le fond, on pourrait s'inspirer de modèles comme ceux-ci.

Puis nous, on termine en vous rappelant que le développement durable puis des lois

500 plus fermes pour obliger les gens à être plus responsables à réduire le volume de leurs déchets, c'est une meilleure solution que le présent projet. Donc, on pourrait peut-être travailler en collaboration pour trouver des solutions à long terme pour nos petits.

LE PRÉSIDENT :

505 Merci, Madame.

Mme MANON ST-HILAIRE :

510 Merci de nous avoir écoutés.

LE PRÉSIDENT :

515 Merci à vous. J'ai posé des questions à vos étudiants, je vais vous poser une ou deux (2) questions.

Vous avez mis beaucoup d'accent sur l'importance qu'il y ait des lois plus fermes, qu'il y ait des actions plus fermes également pour réduire la quantité de matières résiduelles qu'on enfouit.

520 Est-ce que vous avez exercé des pressions sur la municipalité, sur la MRC?

Mme MANON ST-HILAIRE :

525 Par rapport à ce projet-là ou par rapport...

LE PRÉSIDENT :

530 Pour qu'il puisse y avoir une plus grande récupération, plus grand recyclage, pour qu'on essaie de consommer moins à la source?

Mme MANON ST-HILAIRE :

535 Bien non, mais en même temps je trouve que c'est intéressant. Moi, je suis la personne qui anime le Conseil d'environnement depuis le mois d'octobre seulement, là.

LE PRÉSIDENT :

De votre école?

540

Mme MANON ST-HILAIRE :

De mon école, oui, mais c'est intéressant mais présentement, non, ce n'est pas quelque chose qui a été fait mais merci de nous en donner l'idée.

545

LE PRÉSIDENT :

Non, mais je vous demande parce que, en fait, souvent ça commence à la base. Est-ce que le dossier matières résiduelles est un dossier prioritaire dans votre comité ou c'est un dossier sur lequel vous vous êtes penché parce qu'il faisait l'objet d'une audience publique?

550

Mme MANON ST-HILAIRE :

C'est quelque chose qui est déjà en action depuis plusieurs années à l'école la récupération de déchets dangereux puis le recyclage. Et puis même à notre école, nous, on est une des écoles pilote dans la Commission scolaire où il n'y a plus de vaisselle à la cafétéria, de vaisselle jetable, c'est de la vaisselle réutilisable, là. Ça fait que, oui, c'est quelque chose qui nous préoccupe à l'école depuis longtemps. Puis, là, on veut poursuivre nos actions à ce niveau-là.

555

560

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

565

Mme LUCIE BIGUÉ :

Est-ce que vous avez une petite entreprise de récupération de papier à l'école?

Mme MANON ST-HILAIRE :

570

Bien, nous, en fait, on le récupère mais on le met dans...

575 **Mme LUCIE BIGUÉ :**

De transformation, non?

580 **Mme MANON ST-HILAIRE :**

O.K., non.

Mme LUCIE BIGUÉ :

585 Non.

Mme MANON ST-HILAIRE :

590 Mais de transformation, non, mais on essaie, on essaie toujours de faire des actions
comme, exemple, on a réussi grâce à des gens qui nous ont remis leur vieille pancarte
électorale, donc nous on avait des petites mini poubelles à faire pour notre projet écologique où
on devait faire le suivi du nombre de déchets jetés et puis au lieu de le faire sur du papier ou du
carton, bien, on utilise ces... on utilise ça puis pour nos arts plastiques de plus en plus on essaie
aussi d'y aller de façon verte.

595 **Mme LUCIE BIGUÉ :**

Merci.

600 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Mesdames. Merci, Monsieur. Madame Christiane Vachon du Centre de
femmes les Unes et les Autres.

605 **CENTRE DE FEMMES LES UNES ET LES AUTRES**
Mme CHRISTIANE VACHON ET Mme CÉLINE DESROSIERS

Mme CHRISTIANE VACHON :

610 Je suis avec Céline Desrosiers.

LE PRÉSIDENT :

615 Très bien, Madame.

Mme CHRISTIAN VACHON :

LECTURE DU MÉMOIRE

620

Mme CÉLINE DESROSIERS :

LECTURE DU MÉMOIRE

625 **Mme CHRISTIANE VACHON :**

LECTURE DU MÉMOIRE

LE PRÉSIDENT :

630

 Merci Mesdames. J'aimerais clarifier un point avec vous. À la page 6, parmi vos recommandations, le dernier point, la dernière recommandation de la page 6, c'est que :

635

 « *Chaque MRC soit dorénavant responsable de la gestion
des déchets à l'intérieur de son territoire.* »

 Je ne sais pas comment il faut le comprendre, là, mais en fait, actuellement, chaque MRC est responsable de la gestion des matières résiduelles produites sur son territoire.

640 **Mme CHRISTIAN VACHON :**

 Oui, mais on sait que...

LE PRÉSIDENT :

645

 Je voudrais juste poursuivre.

Mme CHRISTIAN VACHON :

650

 O.K.

LE PRÉSIDENT :

655 Mais je me suis dit peut-être que ce n'était pas tout à fait ça que vous vouliez écrire.
Vous vouliez dire que chaque MRC devrait être responsable de gérer ses déchets à l'intérieur de son propre territoire.

Mme CHRISTIAN VACHON :

660 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

665 C'est ça?

Mme CHRISTIAN VACHON :

Oui.

670 **LE PRÉSIDENT :**

Quel est l'avantage que vous y voyez?

Mme CHRISTIAN VACHON :

675 Dans le fond, c'est comme une responsabilité de notre environnement aussi. Puis chaque... en faisant ça comme ça, chaque MRC décide de... bien, ils vont appliquer vraiment la politique qui est de... ce qui vient de chez nous va rester chez nous.

680 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

Mme CHRISTIAN VACHON :

685 C'est plus dans ce sens-là qu'on le voyait.

LE PRÉSIDENT :

690

Parce que évidemment, dans le cadre de la première partie de l'audience, dans le cadre, entre autres, de plusieurs mémoires, on fait référence ici et là au fait qu'aux mégas sites, est-ce qu'ils sont utiles les mégas sites? Est-ce qu'on devrait aller vers une constellation de sites mais moins gros, ce qui pourrait avoir un impact moins grand sur l'environnement parce qu'il y a moins de transport, etc., mais en même temps ça peut être plus coûteux. Puis je me disais avec cette phrase-là, peut-être que vous aviez réfléchi un petit peu à ça. Est-ce que pour vous il y a des avantages à avoir, par exemple, une quinzaine de sites sur un territoire limitrophe ici avec les quinze (15) MRC plutôt qu'un méga site qui peut desservir, mettons, cinq (5), six (6), sept (7) MRC?

695

700

Mme CHRISTIAN VACHON :

Bien, en même temps il y aurait moins de transport, tu sais, les camions de vidanges ils se promèneraient sur des...

705

LE PRÉSIDENT :

Oui.

710

Mme CHRISTIAN VACHON :

... des durées moins longues en partant, là.

LE PRÉSIDENT :

715

Oui. Et pour vous, ça vous semble être supérieur comme proposition?

Mme CHRISTIAN VACHON :

720

Oui, moins dangereux.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

725

Mme CÉLINE DESROSIERS :

Est-ce que je peux rajouter quelque chose?

730

LE PRÉSIDENT :

Oui.

735 **Mme CÉLINE DESROSIERS :**

Je pense qu'aussi en faisant cette proposition-là, on souhaite que l'aspect créatif de trouver les solutions autres que d'agrandir les sites d'enfouissement soit aussi important. Et dans La Presse de dimanche il y avait un article qui expliquait, c'est dans la page éditoriale, que dans certains quartiers de Montréal qui sont gérés d'une façon assez autonome, dans certains quartiers on a vraiment mis l'accent sur la cueillette sélective des déchets, comment qu'on appelle ça, résiduels? Et, à ce moment-là, ça a vraiment baissé le niveau de déchets qui ont été cueillis et, là, je pense qu'on s'en va plus comme les personnes avant nous ont dit, pour essayer de trouver des façons de recycler davantage, de récupérer davantage, de réduire davantage plutôt que de dire on est devant une situation où il y a énormément de déchets et que fait-on avec ces déchets-là?

740

745

Alors, on est dans une autre vision des choses.

750 **LE PRÉSIDENT :**

Mais j'avais très bien compris quand même cet aspect-là mais il y avait cet élément-là que je voulais clarifier.

755

En fait, c'est mon analyste qui me souffle une question à l'écran, là. C'est pour ça que mes yeux étaient rivés sur l'écran.

760

Je pourrais quasiment la lire tellement elle est bien formulée. Croyez-vous que la sensibilisation, parce que vous mettez beaucoup l'accent sur la sensibilisation et la sensibilisation, en fait, date d'il y a longtemps quand même, ce n'est pas juste récent. Vous, vous en faites. Le gouvernement en fait. Les municipalités en font. Alors, la question, c'est croyez-vous que la sensibilisation seule peut inciter les citoyens à modifier leurs habitudes en matière de gestion de matières résiduelles ou pensez-vous que des mesures coercitives seraient plus efficaces?

765

Si vous n'aimez pas la question, il faut la regarder.

Mme CHRISTIAN VACHON :

770

Moi, je crois beaucoup à la sensibilisation.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

775

Mme CHRISTIAN VACHON :

Des fois, j'ai l'impression de sensibiliser une personne avant d'en sensibiliser d'autres puis ça s'agrandit, là. Donc, je crois beaucoup à la sensibilisation.

780

LE PRÉSIDENT :

O.K. Vous avez répondu. Merci beaucoup, Mesdames.

785

Mme CÉLINE DESROSIERS :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

790

Alors, merci, Mesdames. Madame Catherine Collin de la «Ville de Sainte-Anne des Plaines.

VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

795

Mme CATHERINE COLLIN

Mme CATHERINE COLLIN :

800

Alors, bonsoir, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Alors, ce soir, nous sommes venus vous présenter un mémoire concernant l'objet des audiences ce soir, le projet d'agrandissement. Il y a trois (3) points spécifiques qui nous tiennent à cœur, nous, à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Il s'agit, en fait, ce dont on va vous entretenir, ce sont principalement

la qualité de l'eau souterraine, les odeurs et les goélands qui, en fait, sont des conséquences directes de l'opération du site.

805

LECTURE DU MÉMOIRE

Mme CATHERINE COLLIN :

810

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

815

Merci à vous, Madame. Il y aurait un certain nombre de points que nous souhaiterions clarifier. On va commencer par la fin, ça sera plus simple.

820

Vous avez indiqué que, bon, il y a un programme actuellement d'effarouchement d'abattage des goélands qui semble être relativement efficace puis en même temps vous dites il faudrait, une de vos conditions, c'est de mettre en place des méthodes de contrôle des goélands.

825

Alors, est-ce que je dois comprendre que vous estimez, vous considérez que le programme actuel est insuffisant, est inefficace ou pas totalement efficace? J'aimerais juste comprendre qu'est-ce que vous désirez?

Mme CATHERINE COLLIN :

830

Oui, d'accord. En fait, c'est que le programme mis en place actuellement est autorisé par le ministère de la Faune, si je ne m'abuse, et je ne veux pas me tromper, mais il est autorisé pour le site actuel. Nous, ce que nous voulons, c'est que cette autorisation-là soit donnée aussi pour l'éventuel agrandissement, le cas échéant.

LE PRÉSIDENT :

835

O.K. Je comprends très bien. O.K. Et vous dites, donc, à défaut qu'il y ait un programme d'effarouchement, là, il faudrait qu'il y ait un programme de compensation, c'est ça?

Mme CATHERINE COLLIN :

840

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

À défaut.

845

Mme CATHERINE COLLIN :

Exactement, s'il y a des conséquences pour les producteurs agricoles.

850

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'historiquement il y a déjà eu des ententes de compensation entre le promoteur et des horticulteurs?

855

Mme CATHERINE COLLIN :

Je suis pas au courant.

860

Mme LUCIE BIGUÉ :

Est-ce qu'il y a eu des plaintes concernant les horticulteurs à la Ville? Des plaintes?

Mme CATHERINE COLLIN :

865

Dans les dernières années?

Mme LUCIE BIGUÉ :

870

Oui.

Mme CATHERINE COLLIN :

On parle des deux (2) dernières années, cinq (5) dernières années?

875

Mme LUCIE BIGUÉ :

Bien, des plaintes. Peut-être que votre...

| | |
|-----|---|
| 880 | <p>M. SERGE LEPAGE :</p> <p>Lors des auditions de deux mille...</p> |
| 885 | <p>Mme CATHERINE COLLIN :</p> <p>Trois.</p> |
| 890 | <p>M. SERGE LEPAGE :</p> <p>De la dernière demande de deux mille trois (2003), il y avait eu des producteurs agricoles ici de Sainte-Anne-des-Plaines qui avaient exprimé certains problèmes qu'ils vivaient avec les goélands, notamment au niveau des objets qui étaient laissés dans les champs puis que les animaux pouvaient, à ce moment-là, avaler avec les problèmes que ça peut amener.</p> <p>Ce type de plaintes-là depuis, je dirais, deux (2) ans ou trois (3) ans, on a...</p> |
| 895 | <p>Mme LUCIE BIGUÉ :</p> <p>Vous n'en avez pas eu.</p> |
| 900 | <p>M. SERGE LEPAGE :</p> <p>... on n'en a pas. On n'en a pas. En tout cas, ça ne s'est pas rendu, on n'a pas connaissance de ces plaintes-là.</p> <p>C'est un peu ce qu'on disait, c'est que le programme semble fonctionner. La quantité de goélands semble en régression. Les mesures qui ont été prises semblent correctes.</p> <p>Maintenant, il faut les maintenir et il faut les étendre au nouveau site et si ça ne fonctionnait pas, bien, là, il va falloir regarder que ces gens-là, les producteurs agricoles aient une compensation pour des inconvénients qui en découlent.</p> |
| 910 | <p>Mme LUCIE BIGUÉ :</p> <p>En avez-vous parlé avec Waste Management?</p> |
| 915 | |

M. SERGE LEPAGE :

920 On a parlé souvent avec Waste Management des problèmes. On a participé au comité, là, pour la gestion des goélands comme telle. Donc, on a parlé souvent avec eux du problème mais on n'a pas abordé. Dans le rapport de deux mille trois (2003), on a soumis la même recommandation qu'à défaut d'une amélioration, là, on devrait avoir une compensation financière.

925 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

M. SERGE LEPAGE :

930

Il y a eu amélioration. On fait la même démarche aujourd'hui. On dit, avec l'agrandissement, on demande la même chose, et s'il y a des problèmes, bien, là, il faudra établir une compensation financière.

935 **Mme LUCIE BIGUÉ :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

940

Par rapport à votre première condition, vous demandez l'installation depuis l'observation dans le roc sur le territoire de Sainte-Anne-des-Plaines au sud de l'agrandissement prévu et la page auparavant vous indiquez que les mesures de restauration entreprises par Waste Management semblent donner des résultats probants, notamment avec la ceinture hydraulique.

945

Par ailleurs, on sait déjà qu'il y a des puits privés à Sainte-Anne-des-Plaines qui font l'objet de suivis. Est-ce que vous considérez que ce n'est pas suffisant? Est-ce que vous considérez que les résultats obtenus jusqu'à maintenant poussent vers une plus grande inquiétude?

950

Mme CATHERINE COLLIN :

Allez-y.

955 **M. SERGE LEPAGE :**

On a connu avant deux mille trois (2003), un petit peu avant les auditions de deux mille trois (2003) une problématique qui a amené à la mise en place du plan de sécurisation environnemental. On a connu cette problématique-là. On l'a connue au moment où elle était
960 rendue sur le territoire de Sainte-Anne-des-Plaines avec la présence de fortes concentrations d'azote ammoniacale alors on l'a vu là.

Après, on a adopté, Waste Management en collaboration avec la Ville, a collaboré, on a mis en place une série de mesures et une série de puits qui nous donnent un portrait
965 annuellement où on voit l'évolution dans le temps, l'évolution à différentes distances du site, parce qu'il y a des puits à un (1 km), deux kilomètres (2 km), il y en a qui sont répartis dans différents points stratégiques, donc ça nous donne un portrait qu'on a régulièrement. À chaque année on a le portrait comment la situation évolue.

Ce type de protection-là pour nous est essentielle parce que la nappe se recharge au
970 pied des Laurentides, la nappe qui alimente Sainte-Anne-des-Plaines, donc passe directement sous le site de Waste Management. Donc, nous, on dit dans ce domaine-là, évidemment, la prévention vaut mieux. Alors, on dit il faudrait avoir, au sud de l'agrandissement qui est demandé, le même type de puits à différents endroits qui nous permettront d'avoir le portrait,
975 année après année de la situation de l'évolution des concentrations de toute la teneur des productions dans l'eau, azote ammoniacale, chlorure, etc., ça nous donnera à ce moment-là...

Mme LUCIE BIGUÉ :

980 La certitude.

M. SERGE LEPAGE :

... la certitude et la possibilité de réagir rapidement si on voyait, il y avait une
985 problématique qui se développe.

LE PRÉSIDENT :

Ça veut dire au fond, est-ce que je vous comprends bien, vous considérez que les
990 stations d'échantillonnage des eaux actuellement pour s'assurer de l'absence de l'évolution de la contamination, là, ne vous satisfait pas?

Mme CATHERINE COLLIN :

995 Pour le site actuel, cette sécurisation-là oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1000

Mme CATHERINE COLLIN :

1005 Parce qu'elle nous permet de suivre, comme vous l'expliquait monsieur Lepage, l'évolution de la descente des eaux souterraines et de la qualité de l'eau aussi dans les puits, sauf qu'on veut que ça suive un agrandissement potentiel. Donc, le même type de sécurisation doit être fait au nouveau site.

M. SERGE LEPAGE :

1010 Pour répondre à votre question, je dirais : Oui, ça nous satisfait ce qui se fait actuellement, ça nous satisfait au point qu'on veut l'étendre à l'agrandissement parce que c'est quelque chose qui fonctionne où on a, à ce moment-là, le portrait régulier de la situation et l'évolution dans le temps. Alors, il faut l'étendre à l'agrandissement s'il y en a un.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. SERGE LEPAGE :

1020

1025 Mais ce n'est pas une insatisfaction vis-à-vis de la localisation ou des résultats des puits actuels. On a vu que la barrière hydraulique fonctionne. On l'a vue évoluer dans le temps. On continue à la maintenir. Nos experts ont recommandé la relocalisation de certains puits pour s'assurer qu'on puisse avoir le portrait complet puis ça a été fait par Waste Management. Alors, on veut qu'il y ait un même type d'aménagement dans la nouvelle partie qui va nous donner le portrait global.

LE PRÉSIDENT :

1030 D'accord. Une dernière question, si vous me permettez. Quand vous faites référence à

l'ajout d'une garantie financière supplémentaire, qu'est-ce que vous avez en tête?

Mme CATHERINE COLLIN :

1035 Bien, nous croyons que la garantie financière supplémentaire que nous demandons doit
être proportionnelle à l'agrandissement en termes de superficie du nouveau site, le cas échéant.
Actuellement elle est d'un million (1 M\$). Je crois que la demande d'agrandissement projeté est
d'au moins du double de la superficie actuelle. Notre usine d'épuration d'eau potable construite
1040 en deux mille quatre (2004) a coûté quatre millions de dollars (4 M\$), alors nous croyons que le
double serait un minimum requis pour une sécurisation financière.

M. SERGE LEPAGE :

1045 Le double du montant, c'est-à-dire la garantie actuelle?

Mme CATHERINE COLLIN :

Exact.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

Ça veut dire deux millions (2 M\$) de plus?

Mme CATHERINE COLLIN :

1055 Exact.

LE PRÉSIDENT :

1060 D'accord. Merci beaucoup. Madame Coralie Deny et monsieur Normand Legault pour
les CRE de Montréal, de Laval, de Lanaudière et Laurentides.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

Mme CORALIE DENY – M. MARTIN DRAPEAU

1065 **Mme CORALIE DENY :**

Bonsoir.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

1075 **Mme CORALIE DENY :**

Bonsoir. En fait, je ne suis pas accompagnée... mon nom est Coralie Deny du Conseil Régional de l'Environnement de Montréal, donc le CREU Montréal parce que les CRE, c'est les conférences régionales des élus, c'est un peu...

1080 **LE PRÉSIDENT :**

C'est vrai, c'est vrai.

1085 **Mme CORALIE DENY :**

... c'est très différent. Je suis accompagnée, en fait, par mon collègue, monsieur Martin Drapeau des Laurentides et non pas par monsieur...

1090 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Drapeau?

1095 **Mme CORALIE DENY :**

... Normand Legault.

1100 **M. MARTIN DRAPEAU :**

Oui. Monsieur Legault est présent dans la salle, là, mais...

1105 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

Mme CORALIE DENY :

1110 Je ne referai pas, en fait, le tour de l'ensemble de notre mémoire qui fait quand même une vingtaine de pages. J'irai plutôt à certains éléments sur lesquels j'aimerais insister au nom de moi-même et de mes collègues. Je crois que ça va aussi dans la lignée de beaucoup de ce qui s'est dit précédemment.

1115 Premièrement, c'est sûr que tout notre mémoire est bâti sur le fait que pour nous, et c'est sûr qu'on tient à le rappeler, que l'enfouissement des matières résiduelles doit vraiment être utilisé en dernier recours, après avoir optimisé toutes les filières en amont. Et donc, tout ce que l'on propose par la suite et notre perception de ce dossier-là en découle.

1120 Premièrement, j'aimerais insister sur le fait aussi que d'après nous, la compagnie Waste Management est en contradiction avec ses propres principes sur son site dans la mesure où c'est une compagnie multinationale qui œuvre en Amérique du Nord sur de nombreux sites et qui a notamment plus d'une centaine de centres de tris qui fait donc du recyclage également ailleurs et pour nous il serait intéressant dans la mesure où aujourd'hui, comme je vais le présenter après, on n'est plus rendu à l'élimination de nos matières qui sont pour la plupart des 1125 ressources gaspillées encore aujourd'hui, nous en sommes à vraiment détourner l'enfouissement, détourner l'élimination pour les valoriser par le recyclage, le réemploi, etc., et bien sûr le compostage.

1130 En ce sens, pour nous, premièrement, il aurait fallu qu'il y ait une proposition de la part de Waste Management en regard d'un scénario B, je ne sais pas si on peut l'appeler ainsi, qui aurait proposé autre chose que du simple enfouissement sur leur site. Et je pense qu'il est temps aujourd'hui au Québec de ne plus voir des sites comme celui de Sainte-Sophie comme des simples lieux d'enfouissement mais il pourrait se faire et il devrait se faire, comme ça se fait ailleurs, pas seulement ailleurs à l'étranger mais même au Canada, ça se fait des sites où on fait 1135 également du prétraitement, où on fait encore du recyclage, du compostage pour justement éviter à la fois bien des problématiques environnementales qui ont été traitées précédemment par les personnes qui sont venues s'exprimer, mais également mettre en place une véritable gestion responsable des matières résiduelles.

1140 En ce sens, je voudrais juste insister, rappeler sur le fait que quand on regarde la gestion des matières résiduelles dans la région, la grande région montréalaise, donc à l'échelle de la CMM, la Communauté Métropolitaine de Montréal, on s'aperçoit que les deux (2) grands sites que sont Lachenaie et Sainte-Sophie, représentent les plus forts tonnages au niveau de l'enfouissement. Ça correspond aussi à près de, pour la CMM, si on prend Lachenaie, c'est

1145 quarante-six pour cent (46 %) du site qui est rempli par la CMM, pour Sainte-Sophie, c'est près de quarante pour cent (40 %). Ce sont donc des quantités assez importantes.

Et ces deux (2) sites, donc celui aujourd'hui mais également Lachenaie qui est en attente également pour une demande d'agrandissement, ces deux (2) sites-là sont actuellement
1150 en demande d'agrandissement majeur, on parle dans les deux (2) cas de plus de vingt-cinq millions (25 M) de mètres cubes.

Donc, il est important d'agir rapidement si on veut changer ça. Et pour nous, c'est clair que c'est vraiment un projet qui va à l'encontre des objectifs de la politique. Je pense que là-
1155 dessus on est clair qu'enfouir ne veut pas dire faire de la diversion en amont d'élimination, bien au contraire.

Et ce qui est flagrant aussi, c'est que dans l'étude d'impact, ce qui est présenté dans les scénarios, c'est toujours le fait que la politique qu'on sait aujourd'hui, c'est soixante pour cent
1160 (60 %) de détournements qui est demandé, mais c'est soixante pour cent (60 %) qui a été demandé pour deux mille huit (2008). Dans bien des cas ça n'a pas été encore été atteint mais ça a quand même été atteint dans certains cas. Je souhaite le mentionner parce qu'on parle toujours de ce qui ne fonctionne pas. Mais quand des municipalités ont décidé de se prendre en main, ça a fonctionné, ils y arrivent. Je pense que l'exemple de Victoriaville qui a été cité tout à
1165 l'heure est un bon exemple. Ils ont même atteint soixante-six pour cent (66 %) de détournement.

Et dans ce cas-ci, encore une fois, quand on nous présente le scénario, et là on parle pour près d'un quart de siècle, on s'aperçoit que le scénario est toujours basé sur le fait que
1170 dans vingt-cinq (25) ans on sera encore à soixante pour cent (60 %) de détournement. Ce qui, d'après nous, est complètement aberrant. C'est aberrant qu'une société vingt-cinq (25) ans plus tard pense qu'elle ne sera pas capable de faire mieux que ce qu'elle aurait dû faire déjà cette année et qu'elle est tout à fait capable de faire en quelques années, avec quelques mesures importantes qui peuvent être prises très rapidement, et je pense essentiellement à la
1175 question du compostage qui est la clé au niveau de tout ce qui est gestion des matières résiduelles au niveau municipal. On sait que c'est quarante pour cent (40 %) du sac et si on veut assurer le fameux soixante pour cent (60 %), en mettant des infrastructures de compostage et en assurant la collecte à trois (3) voies, on vient d'assurer l'atteinte de cet objectif-là. Victoriaville, encore une fois, en est un bon exemple.

1180 Et si on cite les autres villes, il y en a beaucoup en Amérique du Nord. Prenons les villes qui sont plus à l'échelle de Montréal, de la grande région montréalaise puisque les déchets de

1185 Montréal viennent beaucoup ici, prenons San Francisco qui est à soixante-sept pour cent (67 %), Portland à soixante (60 %), Edmonton à soixante (60 %), donc on est bien capable dans la grande région montréalaise de faire la même chose minimalement assez rapidement pour ensuite le dépasser.

1190 Donc, pour nous, c'est une prémisse de base qui est erronée et qui lance le message que finalement on s'en va vers un statu quo pour un quart de siècle à venir.

1195 Comme je disais, donc cette tendance malheureusement de vouloir aller toujours vers plus d'enfouissement se maintient, Lachenaie en est un exemple, et pourtant, nous ce que l'on soutient, c'est que ce projet arrive trop tard. Pourquoi trop tard? Parce qu'on est dans une logique tout à fait différente d'il y a dix (10) ans, vingt (20) ans.

1200 La logique est qu'aujourd'hui, le recyclage prend de plus en plus d'ampleur. D'ailleurs, au dernier colloque sur les matières résiduelles tenu par l'Union des municipalités du Québec, le directeur général de la Communauté Métropolitaine de Montréal, monsieur Massimo Iozzeni, a clairement affirmé que l'objectif de soixante pour cent (60 %) concernant les matières recyclables allait très prochainement être atteint et que la priorité devrait être mise sur les matières compostables et qu'à ce moment-là si elle était mise là-dessus, c'est-à-dire si les infrastructures étaient mises en place, la collecte suivrait et nous on a fait la preuve par un sondage que l'on a mené auprès de toutes les municipalités de l'agglomération montréalaise. Beaucoup nous ont répondu, vous avez la liste de celles qui ont déjà répondu pour leur demander si elles étaient prêtes à mettre en place la collecte trois (3) voies pour à des fins de compostage bien sûr, donc pour récolter et récupérer autant les déchets de table, les résidus verts également, où la plupart ont dit : Oui, on est prêts bien sûr, on attend les infrastructures pour être sûrs que nos matières qu'on aura récupérer par la collecte à trois (3) voies s'y rendent à des fins de compostage.

1210 Donc, c'est possible et on a prouvé aussi par un sondage qu'on a fait mener par une firme que la population, là, je parle évidemment au nom de la population de l'agglomération montréalaise, est prête à ça, à des taux assez impressionnants. On est au-dessus de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des réponses des gens qui disent : Oui, on est prêts, on veut que la collecte trois (3) voies soit mise en place et on veut y participer. Ça prouve que si on a toutes ces infrastructures et les moyens, on est capables d'y arriver. Par conséquent, dans peut-être trois (3) ans, c'est ce qu'on estime nécessaire pour la mise en place d'infrastructures, on serait capable de ce fait-là d'atteindre les soixante pour cent (60 %) et donc on peut bien penser que dans vingt-cinq (25) ans on serait bien loin de soixante pour cent (60 %), ne serait-ce que de penser qu'il y a des règlements qui peuvent être mis en place à l'image d'ailleurs, encore une

1220

fois, prenons la Nouvelle-Écosse qui interdit l'enfouissement des matières putrescibles. Ça a fait monter, grimper leur taux de récupération.

1225 Pensons aussi à l'Ontario qui a adopté une réglementation pour récupérer et consigner les bouteilles de vin. Pensons à une future réglementation au Québec qui viendrait récupérer, donc sortir toujours, c'est toujours dans cette optique-là aussi, de l'élimination des matières comme les matières électroniques, télévisions, cellulaires et nous savons que les quantités ne sont qu'en augmentation avec tous les problèmes de pollution qui s'ensuivent.

1230 Par conséquent, nous, on est certains que c'est un projet qui, tel qu'il est présenté, est inconcevable aujourd'hui avec tout ce que je viens de vous énoncer.

1235 Bien sûr, je n'entrerai pas dans les détails. On les a indiqués. Je pense que monsieur Legault tout à l'heure au nom des maraîchers a bien fait valoir aussi des problématiques via l'agriculture. On a les problèmes environnementaux aussi qui ont été soulevés. Je pense que dans le mémoire on en parle également, mon collègue en parlera un peu plus en détail après moi.

1240 Et, en fait, j'aimerais juste vous signaler que ce que nous on préconise, donc, d'une part, c'est bien sûr de ne pas autoriser, pour nous, c'est inconcevable d'autoriser la demande telle qu'elle est faite et que l'enfouissement qui devrait être permis ne devrait l'être que pour trois (3) ans, les volumes étant évidemment ajustés en conséquence et revus à la baisse dans une perspective évidemment d'atteinte des objectifs de la politique. Pourquoi trois (3) ans? Parce que trois (3) ans pour nous c'est le délai pour mettre en place les infrastructures dont je parlais
1245 tout à l'heure pour notamment les matières putrescibles qui viendraient faire une grosse différence.

1250 Par ailleurs, la question du dépassement des objectifs de l'actuelle politique, on sait qu'elle est actuellement en révision. On peut espérer qu'elle sera encore plus ambitieuse pour les dix (10) prochaines années. Par conséquent, il est fort probable et fort souhaitable que ces objectifs à atteindre seront supérieurs à ceux que l'on doit atteindre pour celle qui est actuellement en vigueur.

1255 De la même façon, on souhaiterait que Waste Management propose sur son site un scénario 2, qui inclurait et recyclage et compostage. On pense que le Québec est mûr pour ça également. Que les secteurs, ça, mon collègue en parlera plus concernant la Woodwardie de Virginie soit protégée et donc non développée. La question aussi des milieux naturels, on a parlé des milieux humides qui sont concernés dans ce projet dont une partie viendrait à

1260 disparaître. Or, on sait que les milieux humides surtout dans le sud du Québec disparaissent à une très grande vitesse et se réduisent à presque rien et que si on ne fait rien dans quelques années, nous n'en aurons presque plus.

1265 On pense également, parce qu'on a bien conscience que les municipalités ne sont pas responsables du remplissage de tous les sites d'enfouissement au total et que ce que l'on appelle le secteur des ICI, donc, Industries, Commerces, Institutions ont également leur part de responsabilités en termes d'enfouissement. On pense qu'une des solutions, et nous pensons plus pour les PME parce que les grosse compagnies en général ont du volume suffisant pour faire affaire directement avec des recycleurs, nous pensons que la collecte des matières recyclables et donc ultérieurement celles qui s'en viennent, on espère rapidement, des matières
1270 putrescibles pour les ICI pourraient être prises en charge aussi par les municipalités parce que ainsi on aurait, on rattraperait toutes ces petites entreprises qui sont prises entre, je prends le cas de Montréal, les toutes petites, vraiment un petit commerce peut mettre à la rue ses bacs à recyclage, c'est ramassé par la municipalité. Les très grosses ont des contrats intéressants pour elles avec des recycleurs. Et entre les deux (2), finalement ce n'est pas très intéressant,
1275 voir pas du tout intéressant pour une PME, un commerce de moyenne taille qui est trop gros pour rentrer dans la collecte municipale et trop petit pour que ce soit intéressant et finalement prend la filière de l'enfouissement directement et donc de la collecte pour l'élimination.

1280 En ce sens, nous pensons que ça serait aussi un élément clé pour le pourcentage qui est non négligeable, qui correspond à ce qui est envoyé par les ICI.

Et bien sûr, le dernier qui est plus général, c'est que les municipalités s'engagent vraiment à tout mettre en œuvre pour atteindre le taux de détournement de soixante pour cent (60 %) d'ici deux mille douze (2012) et que ce soit considéré comme un minimum bien sûr à
1285 dépasser ultérieurement et nous sommes convaincus qu'il est possible d'atteindre ce pourcentage-là.

Je céderais juste la parole à mon collègue pour préciser deux (2) autres points.

1290 **M. MARTIN DRAPEAU :**

En fait quelques autres.

LE PRÉSIDENT :

1295

Préférez-vous qu'on vous pose des questions auparavant?

Mme CORALIE DENY :

1300 Comme vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

1305 Puis ensuite on passera à votre collègue ou vous préférez...

M. MARTIN DRAPEAU :

1310 Moi, je pense qu'on serait peut-être mieux... je serais peut-être mieux d'intervenir à ce stade-ci parce que...

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1315 **M. MARTIN DRAPEAU :**

Bon. Mon nom est Martin Drapeau. Moi, je suis administrateur bénévole au Conseil Régional d'Environnement des Laurentides.

1320 Je vais vous dire que, nous, le Conseil Régional d'Environnement, on se préoccupe de cette problématique-là au niveau du site d'enfouissement. En fait, si on regarde dans la région des Laurentides, on reçoit plus que notre part de matières résiduelles, là. On a ce site-là plus un autre site majeur qui est situé à Lachute puis un autre de moindre importance qui est dans les Laurentides un peu plus au nord.

1325 Évidemment, on est un organisme qui a consacré beaucoup d'énergie au niveau d'une autre problématique qui est connue aussi, là, au niveau des algues bleues dans les lacs. Donc, nos ressources sont beaucoup consacrées à ça puis malheureusement on n'a pas pu consacrer tous les efforts qu'on voudrait, toutes les ressources qu'on voudrait aux problématiques des
1330 matières résiduelles puis je vais proposer des pistes de solutions dans ce sens-là.

Donc, on parlait dans le document, dans le mémoire qu'on a soumis de taxes sur l'enfouissement. En fait, selon les informations que j'ai, le gouvernement du Québec perçoit une taxe sur l'enfouissement de dix dollars (10 \$) la tonne actuellement alors que dans notre

1335 document on mentionne que certains pays européens, en Europe en général, ça tourne autour entre quarante (40 E) et quatre-vingt-cinq euros (85 E) la tonne. Donc, effectivement, je pense que si on veut aller chercher un petit peu, si on veut régler cette problématique-là, on doit le faire en partie avec une taxe environnementale, là, on n'a pas le choix.

1340 Donc, on devrait voir effectivement augmenter les taxes à l'enfouissement. Ça, c'est définitif puis je vais vous parler un petit peu de ce qu'on peut faire pour... évidemment, entre autres, on peut aider en priorité les centres de tris actuellement qui subissent des problématiques importantes dû à l'effondrement du marché, là, des matières récupérables. Donc, c'est ça, en tout cas, pour aider, pour les financer de manière à améliorer la chaîne, à
1345 améliorer le traitement parce que ce que je sais moi de la problématique, c'est que ces matières-là étaient acheminées plus souvent qu'autrement en Chine où on terminait le tri ni plus ni moins, parce que ce qu'on triait ici ce n'était pas... ce n'était pas tout à fait adéquat selon les normes locales au niveau de l'utilisation de ces matières-là.

1350 Ensuite, j'aimerais parler de la question des biogaz.

 Disons que c'est sûr qu'on est d'accord avec des mesures de mitigation comme il existe actuellement, la captation des biogaz, l'utilisation des biogaz à des fins de production d'énergie, notamment pour l'usine de Cascades. Ça, on trouve que c'est quand même bien sauf qu'à
1355 quelque part, ça reste pour nous des mesures de mitigation, là, en termes, je dirais, si on utilise une terminologie anglaise, je vous dirais que c'est du damage control, O.K.?

 Parce que quand vous venez ici, vous les sentez les biogaz encore. Si vous venez en voiture, là, moi, je les sens puis mes collègues m'ont dit : On les sent les biogaz quand on vient
1360 ici. Donc, ce n'est pas vrai qu'on peut récupérer cent pour cent (100 %) des biogaz.

 Ma collègue ici parle, met de l'avant des situations, des technologies comme la digestion, qu'on appelle, anaérobie, c'est ça, donc ça, c'est quelque chose qui éventuellement qui pourrait être utilisée comme alternative à l'enfouissement puis c'est des technologies qu'on
1365 peut développer puis justement en ayant une redevance sur l'enfouissement, on peut transférer ces argents-là dans des technologies alternatives.

 Écoutez, moi, je vous dis, je suis bénévole, là, ça fait qu'il ne faut pas que vous vous attendiez à un travail nécessairement professionnel, là.

1370 Bon. Au niveau des goélands, moi, je siège sur le comité de vigilance puis quand on dit les mesures de... le contrôle des goélands, là, les gens s'imaginent, on fait de l'effarouchement,

1375 on fait des simulations de coups de fusil, on peut utiliser des faucons ou etc., bon. Ça, on s'imagine que... mais dans les faits, puis ça, je tiens juste à attirer l'attention parce que j'entendais certains intervenants, la seule mesure vraiment qui s'est avérée efficace selon les informations que j'ai, c'est l'abattage sélectif. Donc, on tire une douzaine ou je ne sais pas la quantité de goélands avec évidemment des permis requis parce que les goélands c'est une espèce protégée, donc on tire un goéland de temps en temps puis là, à ce moment-là, là, là, ils sont... en tout cas, on dit qu'ils ont une cervelle d'oiseau mais les goélands c'est assez intelligent pour se rendre compte qu'effectivement s'il y a un collègue qui vient de se faire descendre, ils ont plus d'affaire là, ça fait qu'ils s'en vont.

1380 Ça fait que ça, c'est la mesure d'abattage qui a été la plus efficace jusqu'à maintenant. Ça fait que ça reste qu'on tue des animaux pareil, O.K., on les tue pareil. Il ne faut pas se dire : Bien non, on fait juste les effrayer. Non, non, on les descend. Bon. Il faut employer l'expression correcte, là. Bon.

1390 Ensuite, concernant effectivement la préservation des milieux humides, bien, écoutez, il y a un milieu humide sur place. On souhaiterait qu'il soit préservé, ça va de soi. Maintenant, dans quelle mesure on peut le faire. Là, j'ai pas eu le temps de faire un inventaire exhaustif du terrain pour voir qu'est-ce qu'ils peuvent agrandir puis qu'est-ce qu'ils peuvent utiliser aux fins d'agrandissement sans préserver les milieux humides, là, je le sais pas. Je vais vous avouer que je le sais pas. Bon.

1395 Au niveau de la... par contre, au niveau aussi de la flore, O.K., on parle d'espèces menacées ici, la Woodwardie de Virginie qui est présente sur le site. Donc, évidemment, si on fait un agrandissement, il faut préserver aussi cette espèce-là.

1400 Bon. Là, je ne sais pas s'il vous restait de la place pour faire l'agrandissement, là, mais je veux dire... O.K.?

Concernant maintenant les comités de vigilance, ça, c'est un point que j'ai rajouté parce que, bon, moi, j'étais en vacances, là, pendant qu'on a préparé le truc, là, puis moi, en fait...

1405 **LE PRÉSIDENT :**

C'est la page qu'on vient de nous distribuer?

1410

M. MARTIN DRAPEAU :

Oui, oui, c'est ça, effectivement. Puis, moi, en fait, j'œuvre dans le domaine financier puis ces temps-ci disons que ça brasse un peu, là, ça fait que j'avais moins de temps à me
1 415 mettre dans mes trucs bénévoles.

Bon. En fait, ce qui est bien quand même, je veux souligner un fait, c'est que le Conseil
1 420 Régional d'Environnement des Laurentides a été invité à siéger sur le comité de vigilance puis...
mais en même temps je veux dénoncer un autre fait, c'est que pour bon nombre de sites
d'enfouissements, les conseils régionaux en environnement ne sont pas invités à siéger sur les
comités de vigilance. On refuse carrément leur accès, bon, ce qui est, à mon point de vue
inacceptable.

Entre autres, le Conseil Régional de l'Environnement de Lanaudière, monsieur Côté ici
1 425 présent pourra vous le confirmer, on avait... il y a un organisme qui a proposé au comité... qui a
proposé un siège au comité de vigilance puis ça a été refusé. Donc, on a évidemment des
organismes locaux qui siègent sur ces comités de vigilance là. Entre autres, on regarde dans
Lanaudière, il y a des comités des citoyens de la Presqu'île. C'est sûr que les citoyens qui sont
à proximité il faut qu'ils soient là. C'est les yeux...moi, je demeure pas dans la région, là. Ça
1 430 fait que je le sais pas, là, si ça sent ou... c'est vraiment les gens sur place qui doivent être là
mais en même temps, leur seule présence est insuffisante parce que je crois pas que dans le
comité de vigilance, dans des organismes bénévoles on peut retrouver autant de la compétence
d'organismes, par exemple, qui ont une permanence, qui ont des employés qui travaillent pour
vous. Je veux dire, il y a une limite. Regardez moi, là, je veux dire, je suis juste un bénévole, là.
1 435 Je connais pas tout, bon. Je connais peu de choses mais je me débrouille avec ce que j'ai.
Alors, je peux être l'image des gens qui siègent là-dessus.

Bon. Puis là, de l'autre côté...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, est-ce que vous en avez pour longtemps encore?

M. MARTIN DRAPEAU :

J'en ai pour à peu près deux (2), trois (3) minutes, je vais essayer en tout cas.
1 445

De l'autre côté, vous avez l'entrepreneur qui amène ses employés qui sont rémunérés

1450 avec des consultants qui sont rémunérés puis, là, là, on dirait que le rapport de force, là, sur un comité de vigilance parce que je siège dessus, je peux constater que le rapport de force, là, il est vraiment inégal. On n'a pas de rapport de force, bon.

1455 Évidemment, l'entrepreneur contrôle le budget du comité de vigilance, peut se permettre de choisir ses propres consultants, soi disant indépendants. Bon, on peut présumer qu'ils sont indépendants, là, pour pouvoir inculquer ses idées aux membres du comité sur un emballage d'objectivités.

1460 Je veux dire, quand on est là puis on est... on demeure à proximité d'un site d'enfouissement, on connaît pas trop ça mais on est poignés avec le problème puis on essaie d'influencer le cours des choses, ce n'est pas vrai qu'on peut tout le temps faire face à ces gens-là puis sans se faire, comme on dit, bourrer, là. Bon.

1465 Les conseils régionaux en environnement disposent eux autres de subventions statutaires qui nous permettent d'avoir un certain nombre de ressources. Mais juste pour vous donner une idée, là, le Conseil Régional d'environnement doit disposer d'une subvention statutaire d'environ cent vingt mille (120 000 \$) par année pour toute la région administrative dans les Laurentides. Tout le reste ça provient de financement du milieu ou des programmes d'emploi, etc., on arrive à avoir quand même un budget appréciable mais sauf que ces budgets-là ils sont déterminés selon les intérêts ou les intérêts du milieu. Puis, là, quand vous avez un site d'enfouissement qui est situé dans une zone rurale, qu'il y a peu de gens autour, les gens se sentent moins concernés nécessairement que les gens, par exemple, qui ont des problématiques d'algues bleues dans, je sais pas, moi, dans un lac important dans les Laurentides. Vous comprenez ce que je veux dire?

1475 Donc, il y a moins d'intérêt de la part du milieu de s'occuper de ça.

1480 Donc, moi, ce que je propose essentiellement, c'est que c'est important que via une taxe sur l'enfouissement, par exemple, le gouvernement du Québec finance des organismes environnementaux pour siéger sur ces comités-là de manière à ce qu'on ait des employés, là, et non pas des amateurs comme moi, O.K.? Le financement pourrait provenir, comme je vous dis, d'augmentation de taxes sur l'enfouissement. On pourrait aussi verser des jetons de présence aux organismes qui rémunéreraient leurs employés et aux organismes, c'est-à-dire les groupes environnementaux qui ont pas d'employé pourraient rémunérer des administrateurs. On pourrait les compenser pour leur déplacement, je sais pas, s'ils ont besoin d'une gardienne ou quoi que ce soit, bon, mais il faudrait que ce financement-là vienne pas de l'entrepreneur. Il faudrait que ça vienne du gouvernement carrément. Donc, ça, c'est mon point de vue.

1490 Puis évidemment, on pourrait faire venir aussi des organismes ou des consultants
spécialisés au niveau du milieu environnemental comme Action Rebutis ou différents
organismes qui sont spécialisés dans le domaine. Ça fait que s'il y a un consultant qui vient puis
qui dit : Bon, bien, là, par exemple, les fameuses membranes qu'on a utilisées, ça, c'est
vraiment imperméable. Bien, il y a quelqu'un d'Action Rebutis qu'on pourrait faire venir puis
dire : Bien, là, finalement il y a déjà eu des études qui ont démontré que, oui, sous certaines
conditions, je veux dire, le lixiviat pourrait passer au travers. Je vous donne ça, un exemple, là,
1495 bon.

Mais ça, ça me permettrait de rétablir un peu le rapport de force puis avoir un petit peu
plus d'objectivité par rapport aux citoyens qui sont là. Donc, j'en ai assez dit. J'ai terminé.
Merci.

1500

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Écoutez, il y a deux (2), trois (3) points que j'aimerais clarifier. Madame,
vous avez touché à deux (2) reprises la durée que vous seriez prête à accepter pour le projet.
1505 Vous avez dit : Il faudrait tendre vers trois (3) ans parce que trois (3) ans c'est un délai qui
permettrait la mise en place d'infrastructures. Et bon, bien, après... j'aimerais que vous
apportiez un peu de développement. Pourquoi l'idée de trois (3) ans?

1510 Vous êtes revenue à deux (2) fois...

Mme CORALIE DENY :

Oui.

1515 **LE PRÉSIDENT :**

... ça revient dans votre conclusion. Qu'est-ce qui peut se faire en trois (3) ans? Si je
comprends bien, trois (3) ans, ça veut dire deux mille dix (2010), deux mille treize (2013).

1520 **Mme CORALIE DENY :**

Oui, ou à partir de deux mille neuf (2009), deux mille douze (2012), en tout cas, à cheval,
on n'est pas à quelques mois près.

1525 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce que...

1530 **Mme CORALIE DENY :**

Mais l'idée derrière ça, c'est qu'au fond, on est capable en quelques années, les deux (2), trois (3) années, de mettre en place des infrastructures de compostage et/ou de digestion anaérobie pour, en fait, composter des matières putrescibles, comme je disais, donc des résidus de table, des résidus verts qui, au niveau des municipalités, correspondent à quarante pour cent (40 %) de la production des matières résiduelles par les citoyens et etc. Donc, c'est un énorme potentiel de récupération et de détournement d'enfouissement.

1540 Ça, deux (2), trois (3) ans, quand on regarde les expériences à l'étranger, même pour une entreprise plus complexe qui ferait de la digestion anaérobie et qui serait possiblement, par exemple, plus appropriée dans des secteurs très urbanisés comme Montréal qui n'aurait pas, par exemple, une zone tampon suffisante pour faire du compostage traditionnel, qui prend plus d'espace, etc., ça prend à peu près un an à dix-huit (18) mois pour construire une telle entreprise. Donc, le temps de trouver le terrain, d'avoir les autorisation, on pense à peu près un an, un an et demi. Donc, trois (3) ans, c'est une durée qui semble tout à fait correcte pour penser que ces infrastructures seraient mises en place.

1550 En attendant, donc, la collecte à trois (3) voies serait préparée et commencée à être mise en place et à ce moment-là, on pourrait dans trois (3) ans atteindre le soixante pour cent (60 %), évidemment si toutes les conditions gagnantes sont mises de notre côté, c'est-à-dire la sensibilisation a été faite, etc., etc.

LE PRÉSIDENT :

1555 Est-ce que ces trois (3) ans là s'harmoniseraient, selon vous, relativement bien avec le contexte, je dirais, sociopolitique de la CMM?

Mme CORALIE DENY :

1560 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1565 Oui.

Mme CORALIE DENY :

1570 Et c'est peut-être une des raisons pour laquelle je parlais de deux mille douze (2012), c'est qu'au fond, à la fois la CMM, mais je reviendrais, c'est sûr, moi, je représente le Conseil Régional de l'Environnement de Montréal, donc on travaille beaucoup sur le dossier des matières résiduelles au niveau de l'agglomération de Montréal, ça veut dire toutes les municipalités de l'île de Montréal, y compris Montréal et ses dix-neuf (19) arrondissements et c'est quand même pratiquement la moitié de la CMM en termes de production des matières
1575 résiduelles, donc c'est non négligeable.

Et l'agglomération montréalaise est en train d'élaborer son plan directeur de gestion de matières résiduelles qui est pour deux mille douze (2012) première phase, ce qui fait que pour nous c'est très important parce que d'ici deux mille douze (2012) on peut mettre en place
1580 énormément de choses.

Et d'ailleurs, dans ce plan-là qui est toujours en consultation, je pense que la dernière version devrait, la version finale en fait de ce plan devrait sortir sous peu. Des consultations ont eu lieu, bon.
1585

Et au fond, il y a beaucoup de choses qui peuvent être mises en place et qui vont l'être dans les prochaines années, on parle d'éco-centres, des nouveaux éco-centres, on parle de huit (8) éco-centres, il y avait quatre (4) nouveaux sites pour du compostage qui serait mis en place, alors soit on parle de digestion aérobie ou anaérobie, c'est-à-dire compostage plus de type
1590 traditionnel ou digestion anaérobique ou méthanisation. On parle de toutes sortes de types de collectes pour la collecte évidemment à trois (3) voies qui serait mise en place, la question des déchets dangereux.

Donc, il y a énormément de choses qui vont se mettre en place dans les prochaines
1595 années. Et même Montréal est allée en appel d'offres dernièrement pour déjà répondre à un besoin parce que deux (2) villes, je dirais même trois (3) villes de l'île de Montréal, Côte Saint-Luc, Westmount et Pointe-Claire, si je ne me trompe pas, ont déjà mis en place la collecte à trois (3) voies et se retrouvent donc à devoir disposer de leur matière putrescibles à des fins de compostage et donc l'agglomération est passée en appel d'offres pour quelques milliers de
1600 tonnes pour l'instant pour des matières putrescibles, sachant bien sûr nos besoins vont bien au-

delà à l'échelle de l'agglomération et à l'échelle de la CMM.

LE PRÉSIDENT :

1605 Deuxième question. Je sais que vous avez pris du temps mais c'est parce que vous avez quand même un mémoire assez substantiel, là.

1610 Vous avez indiqué que vous verriez d'un bon œil que les MRC soient également responsables non seulement des matières résiduelles résidentielles mais également des CII, des Industries, Commerces, Institutions. Je serais curieux de savoir pourquoi vous n'avez pas inclus aussi les CRD?

Mme CORALIE DENY :

1615 Bonne question. D'abord, c'est plus les municipalités que les MRC dans la proposition que l'on fait. Les CRD... en fait...

M. MARTIN DRAPEAU :

1620 C'est écrit maintenant, CRD?

Mme CORALIE DENY :

1625 CRD, on parle de Construction, Rénovation, Démolition, c'est de ça dont vous parlez? O.K. C'est certain que, par exemple, si je prends la réalité montréalaise, il y a les éco-centres. Donc, dans les éco-centres, les citoyens peuvent venir déposer leurs matières donc des déchets de construction. Il y a dans le plan directeur de l'agglomération montréalaise des projets tant en termes réglementaires qu'incitatifs pour favoriser le détournement de l'enfouissement de ces matières-là.

1630

1635 Maintenant, pourquoi pas les CRD, je vous avouerais, je pense que c'est déjà d'une part parce que les CRD ont déjà atteint un taux de détournement nettement plus élevé que les deux (2) autres points et les CII, c'est certain, pourquoi les CII? Parce que c'est vraiment là où on retrouve encore beaucoup de matières qui sont des matières peut-être qui posent le plus de problèmes dans les sites d'enfouissement. On parle des produits dangereux mais aussi de tout ce qui touche les matières putrescibles aussi et il y en a. Si on parle du côté institutionnel, que ce soit des hôpitaux, des écoles, la production de matières putrescibles est importante et on sait que c'est un des gros problèmes dans les sites d'enfouissement.

1640 Donc, c'est parce que c'est beaucoup un lieu et un type d'activité pour lequel il manque
d'incitatifs ou d'obligations de résultats jusqu'à présent. Et oui, les grandes entreprises, je
pense, font leur part parce que aussi il y a un intérêt économique derrière ça pour revendre leurs
matières, en tout cas, jusqu'à il y a pas très longtemps. Mais pour les petites PME, les petits
1645 commerces, les petites institutions, même prenons une école, ça peut coûter assez cher s'ils ne
peuvent pas passer par la municipalité mais doivent aller en contrat privé.

 Alors, c'était l'idée derrière ça, du type de matières qui ressemblent aussi dans certaines
PME, parce que nous parlons vraiment des matières qui ressemblent à celles gérées par les
municipalités, c'est-à-dire le verre, le plastique, le métal, papier, carton et les matières
1650 putrescibles qui sont des matières qui sont déjà gérées et récupérées et apportées au centre de
tris actuellement.

LE PRÉSIDENT :

1655 Madame, Monsieur, merci beaucoup.

Mme CORALIE DENY :

 Merci beaucoup.

1660

LE PRÉSIDENT :

 Nous prendrons une pause d'une dizaine de minutes.

1665 SUSPENSION

LE PRÉSIDENT :

 Alors, Messieurs, Dames. Donc, c'est au tour de monsieur Karel Ménard du Front
1670 Commun Québécois pour une gestion écologique des déchets

FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS

M. KAREL MÉNARD

1675

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

1680

M. KAREL MÉNARD :

Bonsoir, oui. Donc, on y va?

1685

LE PRÉSIDENT :

À vous la parole.

M. KAREL MÉNARD :

1690

O.K. Parfait. Merci. Oui, donc, je me nomme Karel Ménard. Je suis directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et je viens vous présenter le mémoire de l'organisme.

1695

En fait, on le dit un petit peu en préambule dans notre mémoire, c'est les deuxièmes audiences concernant un projet d'agrandissement pour ce site, ce site-là.

1700

Et lors des premières audiences, on avait fait un mémoire assez volumineux jusqu'à un certain point mais aussi beaucoup basé sur l'aspect technique du projet. On avait même réalisé un document en annexe sur le projet de bioréacteur qui est en fait le concept qui a été proposé par le promoteur à l'époque.

1705

Cette fois-ci on a plutôt décidé de prendre un petit peu de recul et de voir comment ce projet-là pouvait s'insérer dans une dynamique plus large mais avant d'en arriver à nos recommandations, je vais quand même essayer de faire un court résumé un peu du site et de la problématique puis si mon cheminement est relativement logique, en arriver à une conclusion qui se tient.

1710

Donc, ce dossier-là pour nous on dit que c'est un dossier parce que c'est un très bel exemple de l'implantation d'un méga site d'enfouissement en région. Il faut se souvenir que ce site-là a été acheté par à l'époque Intersan en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) à un dénommé Richer et que de quatre-vingt-dix-sept ('97) à deux mille deux (2002), en fait en cinq (5) ans, la compagnie Intersan ils ont enfoui environ un peu plus ou environ cinq millions de tonnes (5 Mt) de déchets, ce qui est une fois et demie plus que ce que le promoteur précédent

1715 avait enfoui en trente-trois (33) ans. Donc, on voit vraiment que la compagnie a acheté un site avec une grande capacité d'enfouissement et l'a rempli le plus rapidement possible.

Aussi donc on est rendu en deux mille deux (2002). Naturellement, le site est plein et il y a une demande d'avis de projet qui est déposé auprès du ministère de l'Environnement. En fait, 1720 ce n'était pas pour un projet d'agrandissement de lieu d'enfouissement technique mais plutôt pour un projet de développement d'un complexe de valorisation environnementale des résidus, un CVER.

L'appellation CVER, en fait, elle est très importante parce qu'à l'époque il faut vraiment 1725 se mettre en contexte, c'était vraiment un projet, un complexe environnemental qui a été vendu à la population et aux élus et non pas un lieu d'enfouissement technique ou un lieu d'enfouissement sanitaire.

À l'époque, il y avait eu une énorme mobilisation. Moi, ça fait près de quinze (15) ans 1730 que je travaille dans ce domaine-là. C'était une des plus grandes mobilisations que j'ai jamais vues concernant l'agrandissement d'un lieu d'enfouissement technique.

À l'époque aussi, même lors des premières audiences, la MRC de la Rivière-du-Nord qui n'est pas encore vraiment fixée sur la détermination de son droit de regard, si elle avait appliqué 1735 un droit de regard ou non sur son territoire de planification et elle a finalement accepté vraisemblablement, suite à des ententes financières avec la compagnie d'adopter un droit de regard mais qui se limitait en fait à un million de tonnes (1 Mt) en fait, au désir de la compagnie.

Intersan, la compagnie à l'époque qui maintenant est Waste Management, la 1740 compagnie qui nous intéresse, était très au courant et comme toutes les grandes compagnies au Québec sont très au courant que l'approbation d'une MRC, en fait, la non-application du droit de regard ou un droit de regard qui soit conforme aux attentes de la compagnie, est extrêmement important à avoir. En fait, c'est la clé de tout projet de développement d'un lieu d'enfouissement technique.

1745 Le représentant du ministère du Développement durable et des Parcs, monsieur Simard, l'a très bien dit lors de la première partie des audiences, je le cite, il a dit :

1750 « ... on doit se coller au PGMR – c'est-à-dire – on doit se coller au plan de gestion des matières résiduelles. C'est le PGMR qui définit les grandes orientations en ce domaine et c'est en ce sens-là qu'on doit aller. »

1755 Donc, une fois que le PGMR est établi par, et le droit de regard, est établi par la MRC, le ministère, en fait, se colle là-dessus, se colle sur la décision de la MRC. Donc, la compagnie a tout intérêt d'avoir une approbation de la MRC pour un droit de regard qui lui est favorable.

1760 Ça, c'est extrêmement important, et je vous le dis, c'est la clé de tous les projets de développement ou d'implantation de lieux d'enfouissement technique.

1765 Donc, l'accord de la MRC avec les besoins exprimés de la Communauté métropolitaine de Montréal d'une période de transition de quatre (4) ans, on est en deux mille quatre (2004) pour, en fait, un statu quo, et un rapport d'analyse environnementale favorable de la part du ministère de l'Environnement, c'est tout ce qu'il a fallu, en fait, pour justifier l'agrandissement de ce site. Donc, MRC, une CMM qui dit on en a besoin et un rapport d'analyse environnementale favorable et voilà le projet est autorisé par le Conseil des ministres.

1770 En deux mille trois (2003), donc je reviens un petit peu en arrière, qu'est-ce que la compagnie nous a présenté ? En fait, elle nous a présenté un CVER, un complexe de valorisation environnemental des résidus et non pas un lieu d'enfouissement. Relisez l'étude d'impact, bon, il a peut-être environ mille (1000) pages peut-être, mais relisez l'étude d'impact de deux mille trois (2003) et vous allez voir que c'est vraiment un complexe de gestion intégré des matières résiduelles qui a été le projet et non pas uniquement un lieu d'enfouissement technique.

1775 Je me permets de lire aussi un extrait de la première étude d'impact de deux mille trois (2003) sur ce que le promoteur disait de son CVER. Le promoteur disait :

1780 *« Le projet de développement du site de Sainte-Sophie proposé par Intersan inclut l'aménagement d'un centre de valorisation des résidus (CVER) et la construction d'un bioréacteur pour l'élimination des résidus ultimes. Le CVER est un ensemble d'infrastructures de récupération qui permettra d'appuyer la MRC de la Rivière-du-Nord et la municipalité de Sainte-Sophie dans leurs orientations prévues au futur Plan de gestion des matières résiduelles.*

1785 *Ce Plan de gestion, encore en préparation, entend respecter les efforts de réduction pour l'atteinte des objectifs de la Politique de gestion de smatières*

1790 *résiduelles 1998-2008. »*

Donc, c'était vraiment axé là-dessus. Donc, une infrastructure qui va venir aider les MRC, aider Sainte-Sophie et, en fait, la province au complet si on veut.

1795 Le CVER incluait notamment, et je me permets de vous rappeler ça, parce que c'est vraiment ce sur quoi on avait discuté il y a cinq (5) ans. En fait, le CVER incluait notamment un centre de tris de récupération, une déchetterie domestique, un centre de récupération des résidus domestiques dangereux, une déchetterie commerciale, une plateforme de compostage et le bioréacteur. Le bioréacteur est, en fait, la partie qui sert à l'enfouissement mais c'était
1800 appelé, c'est un terme plus de marketing, si je peux me permettre, c'est en fait le lieu d'enfouissement technique sur lequel est appliqué le principe de la bioréaction mais c'était vraiment... on disait le bioréacteur plutôt que le lieu d'enfouissement, c'était plus vendeur à l'époque.

1805 Aujourd'hui, qu'est-ce qu'il reste exactement de ce CVER ? En fait, on l'a vu lorsqu'on a fait la visite qu'il y avait, somme toute, uniquement les activités d'enfouissement à toutes fins pratiques qui étaient en cours. Oui, effectivement, on faisait un petit peu de récupération mais c'est simplement pour dire qu'on en fait.

1810 Aussi, le CVER à l'époque, et ça, je peux comprendre ça, pouvait paraître très séduisant pour les MRC, les décideurs locaux et régionaux parce que effectivement c'était présenté comme un projet qui allait les aider dans l'atteinte des objectifs de la politique. Mais aujourd'hui si la MRC de la Rivière-du-Nord devait prendre une décision quant à son droit de regard, est-ce qu'elle aurait la même vision ou prendrait la même décision sachant que finalement tout ce qu'il
1815 reste ou à toutes fins pratiques, tout ce qu'il reste de ce CVER est le lieu d'enfouissement que maintenant on veut le faire passer d'un million (1 Mt) à un million deux cent cinquante mille tonnes (1 250 000 t) ? Je n'en suis pas si sûr que ça.

1820 Mais c'était la tactique ou la technique à l'époque de la compagnie pour vendre son projet. Encore là, je répète, c'est extrêmement important d'avoir l'approbation des MRC, même si ça coûte des centaines de milliers de dollars, ça offre un très bon retour sur l'investissement pour les compagnies parce que, en fait, l'approbation d'une MRC ouvre les portes aux approbations supérieures, c'est-à-dire au niveau provincial.

1825 Les autorités provinciales, elles, souvent appuient leur décision sur ce qui a été décidé au niveau local. Donc, c'est un peu, on regarde qu'est-ce qui s'est passé au niveau local et régional et on dit : Ah ! bien tiens, ils ont accepté le projet, donc nous au ministère on ne voit pas de problématique avec ce projet-là particulièrement.

1830 Et, encore là, le représentant du ministère l'a très bien décrit lors de la première partie des audiences, il a dit , je cite:

1835 *« Et tant qu'à la taille du projet, Monsieur le Président, c'est que c'est une question de responsabilité municipale. »*

En fait, ce à quoi à l'on a assisté à Sainte-Sophie et ce que l'on observe au Québec dans les mêmes situations, c'est que ce sont les grands promoteurs de l'enfouissement privé qui décident du portrait de l'élimination au Québec et du rythme que cette pratique doit adopter.

1840 En fait, les projets de ce qu'il est convenu d'appeler les mégas sites d'enfouissement comme celui qui nous concerne actuellement, ne sont jamais analysés en fonction de la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles. Ils sont toujours analysés en fonction des règlements en vigueur, des schémas d'aménagement ou des plans en gestion des matières résiduelles.

1845 Pour des lieux d'enfouissement comme celui-ci, qui dépasse très largement les besoins d'un territoire de planification, le Front commun n'est absolument pas d'accord avec le fait que cela soit du ressort des autorités locales afin de déterminer la taille. Une MRC qui adopte un droit de regard en fonction des besoins d'enfouissement d'une multinationale déborde de beaucoup le cadre de la simple planification régionale.

1850 Ce n'est pas non plus à la compagnie de déterminer que son projet est conforme ou non à la politique. Le Front commun estime que l'analyse des projets doit être impérativement faite en fonction des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ou de la politique lui succédera.

1855 Comme je l'ai dit, lors de la première partie des audiences, on peut avoir la plus belle politique qui soit mais tant et aussi longtemps qu'on aura quelques mégas sites d'enfouissement sanitaires sur le territoire de la province du Québec, on n'atteindra jamais les objectifs de la politique parce que ces sites-là en fait, bon vous le savez, pratiquent, parce qu'ils ont un énorme volume d'enfouissement, pratiquement une politique de bas prix, je pense à une compagnie d'enfouissement à très bas coût, donc ça n'encourage absolument pas la diversion, par exemple, au niveau de la réduction, le recyclage. On va trop facilement pour l'enfouissement parce que les prix qui nous sont offerts sont extrêmement bas.

1860
1865

Il faut se rappeler aussi que ces prix-là offerts par la compagnie ne tiennent pas en considération les coûts environnementaux, les coûts sociaux et les coûts même économiques qu'une telle activité peut engendrer.

1870

Il y a absolument une corrélation entre la trop grande accessibilité à l'enfouissement et le fait que les objectifs de la politique actuellement ne soient pas atteints.

1875

Waste Management, la compagnie, aujourd'hui s'apprête à enfouir plus de vingt pour cent (20 %) des déchets de toute la province, les déchets qui sont destinés à l'enfouissement au Québec, vingt pour cent (20 %) de cela seront acheminés, si le projet est autorisé, au site de Sainte-Sophie. Ça, encore, c'est permis, si je peux dire, ou possible, grâce à une politique agressive de tarifs d'élimination offerte et aussi, et c'est très important de le mentionner, à une incapacité de la Communauté métropolitaine de Montréal à sérieusement faire des efforts afin de se prendre en charge sur le plan régional.

1880

Le scénario auquel on assiste actuellement, c'est le même qui s'est déroulé à Lachenaie. C'est le même qui s'est déroulé à Saint-Thomas. C'est toujours le même modèle qui se reproduit. En plus, si on rajoute à ça une situation conjoncturelle de sous-capacité d'élimination au Québec, bien, c'est sûr qu'on a tous les ingrédients nécessaires pour une approbation des demandes d'agrandissement.

1885

Juste vous rappeler qu'au Québec, c'est des données de deux mille (2006), sur soixante-deux (62) lieux d'enfouissement en opération, il y en avait cinq (5) qui s'accaparaient près de soixante-quinze pour cent (75 %) de tous les déchets destinés à l'enfouissement au Québec. Donc, cinq (5) lieux d'enfouissement sur soixante-deux (62) prenaient les trois quarts (3/4) de la tarte au niveau des déchets enfouis.

1890

Les mégas sites d'enfouissement, et ça c'est ma conclusion, les mégas sites d'enfouissement sont incompatibles avec les principes fondamentaux de la politique ou certains principes fondamentaux de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

1895

Au niveau des RRR je l'ai mentionné, les bas coûts d'enfouissement ne favorisent pas des mesures de réduction d'utilisation recyclage.

1900

Au niveau de la régionalisation du principe de la régionalisation, en fait, ce principe-là a été complètement dénaturé dès que les compagnies multinationales ou les grosses compagnies ont monnayé par des ententes, en fait, ont monnayé des droits de regard de certaines MRC. Et c'est ça qu'on a vécu ici, c'est ça qu'on a vécu à d'autres endroits au Québec. En fait, on achète

1905 littéralement les droits de regard des MRC.

Le Front commun a déjà fait part lors d'une commission parlementaire au début de l'année, en février deux mille huit (2008), si ma mémoire est bonne, de recommandations sur ce que devrait contenir la future politique de gestion des matières résiduelles au Québec.

1910

Bon. On a proposé notamment, mais ce n'est pas exhaustif, mais une limitation de l'enfouissement, des capacités d'enfouissement sur une base régionale, l'interdiction d'enfourir certaines matières, comme les matières putrescibles et les TIC, les technologies d'informations et des communications, les matières putrescibles je crois que je l'ai dit, ou aussi on a proposé une hausse substantielle des redevances à l'élimination.

1915

Bon. Ces recommandations sont pertinentes et devraient encore s'appliquer aujourd'hui mais pour le site, pour le projet qui nous intéresse en particulier, on propose, en fait, on recommande ce qui suit au niveau des recommandations du Front commun. Donc, là, je vais les lire pour que ce soit plus... que je ne fasse pas d'erreur.

1920

LECTURE DE LA CONCLUSION DU MÉMOIRE

Voilà.

1925

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Ménard. Il y avait un point qui touche la responsabilité des MRC qui mérite, je pense, clarification.

1930

Vous avez indiqué à la page 8 de votre rapport, au deuxième paragraphe, dernière phrase :

1935

« Une MRC qui adopte un droit de regard en fonction des besoins d'enfouissement d'une multinationale déborde beaucoup le cadre de la simple planification régionale. »

Mettons, la question bête, là, c'est pourquoi ? Pourquoi vous pensez qu'elle déborde la planification régionale ?

1940

M. KAREL MÉNARD :

1945 On peut prendre l'exemple du cas de la MRC de la Rivière-du-Nord. Ça veut dire, le fait que la MRC est autorisée, ait un droit de regard ou ait adoptée un droit de regard d'un million de tonnes (1 Mt), en fait, ça a des impacts sur l'ensemble de la gestion des déchets au Québec, c'est-à-dire il y a des déchets de l'Outaouais qui viennent ici et il y a des déchets de Montréal et, en fait, les matières résiduelles peuvent venir de partout...

1950

LE PRÉSIDENT :

Elle a ce pouvoir-là.

1955

M. KAREL MÉNARD :

Hein ?

LE PRÉSIDENT :

1960

Le gouvernement lui a délégué ce pouvoir.

M. KAREL MÉNARD :

1965

Oui, mais sur une base de planification régionale et je pense personnellement, et on pense au Front commun que c'est une erreur, c'est-à-dire il faut se souvenir que dans l'esprit de la Commission du BAPE en quatre-vingt-quinze ('95), quatre-vingt-seize ('96) ont parlé d'un principe de régionalisation, ça veut dire la gestion des matières résiduelles devrait se faire sur un territoire de planification.

1970

Le gouvernement a un peu tronqué cette approche-là aux définitions-là en disant la MRC a le pouvoir de gérer et non pas de traiter des matières résiduelles mais plutôt de gérer, de prendre des décisions sur une base régionale.

1975

Ça veut dire elle peut prendre la décision d'exporter des matières résiduelles mais aussi elle peut prendre des décisions d'importer ces matières résiduelles. Bon, c'est ce que la politique dit et on doit vivre avec.

1980

Nous, on dit que dans ce cas-là, encore là, le principe de régionalisation est complètement dénaturé parce qu'on le voit comment ça se passe, et c'est un petit peu ce qu'on

1985 a essayé de démontrer dans le mémoire, c'est qu'il suffit simplement d'avoir des ententes avec les MRC autres et souvent ce sont des ententes monétaires. Le site de Sainte-Sophie, bien vous le savez très certainement, est complètement dans un coin de la MRC, limitrophe à d'autres MRC, même limitrophe à la CMM. Les impacts de ce site-là ne sont pas vécus sur le territoire de la MRC, Rivière-du-Nord ou en moins grande partie, par exemple, que sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

1990 Donc, pour vous dire que le principe de régionalisation, quand on... attendez. Allez-y, avec votre question. Je vais essayer d'avoir une réponse plus claire.

LE PRÉSIDENT :

1995 Oui, ma question, c'est est-ce que vous remettez en question... est-ce que vous remettez en question le droit de regard des MRC ?

M. KAREL MÉNARD :

2000 Non, on ne remet pas en question le droit de regard des MRC parce que effectivement dans certains cas des MRC devraient accepter des matières résiduelles d'une MRC voisine ou limitrophe. Ce qu'on dit, en fait, juste au-dessus de la... ligne au-dessus de la citation que vous venez de faire, c'est lorsque les capacités, en fait, qui dépassent très largement, très largement les besoins d'enfouissement d'une MRC, là, il y a un problème parce que la MRC, Rivière-du-Nord ou MRC de Joliette ou autre MRC où ça se présente, c'est que la MRC, en fait, prend une décision comme je dis qui va avoir des impacts sur l'ensemble de la politique et de l'atteinte des objectifs en matière de production, réutilisation, recyclage.

2005 Et, là, on pense qu'effectivement la MRC un peu déborde son cadre ou son simple cadre de gestion, de planification régionale des matières résiduelles parce qu'elle a une influence sur l'ensemble informatif de la gestion des déchets mais à travers la province.

2010 **LE PRÉSIDENT :**

Mais où se trouverait la solution si on ne veut pas retirer le droit de regard, il faut quoi, l'encadrer ?

2015 **M. KAREL MÉNARD :**

Bien, en fait, nous c'est pour ça qu'on dit qu'il faudrait peut-être avoir une... on peut

2020 appeler ça une mini générique, si on veut, pour la grande région de Montréal qui prendra en considération la future politique. Les PGMR qui vont être renouvelés d'ici trois (3) ans parce qu'on demande un délai de trois (3) ans, que la CMM un peu débroussaille ce qu'elle veut faire au niveau de la gestion des matières résiduelles. Donc, qu'on ait un peu plus de viande autour de l'os qu'on en a actuellement pour qu'on puisse prendre des décisions éclairées.

2025 Des suggestions à ça ou des pistes de solution, ça pourrait être, par exemple, comme on dit, des limitations d'enfouissement, des capacités d'enfouissement limitées mais sur une base régionale.

2030 On sait, par exemple, que dans la région des Laurentides on produit X millions de tonnes, un million de tonnes (1 Mt) peu importe, donc, on ne devrait pas enfouir plus qu'un million de tonnes (1 Mt) sur l'ensemble du territoire de la MRC, même chose... de la région, même chose pour la région de Lanaudière et ainsi de suite.

2035 Donc, ça pourrait être une façon de faire en sorte que les territoires de planification, les MRC ou les communautés métropolitaines – je vous l'avais dit que je m'enfarge toujours avec ces mots-là – ça pourrait être une façon pour elles de se prendre en main de façon véritable et non pas d'envoyer leurs matières dans les régions éloignées.

2040 **LE PRÉSIDENT :**

J'y reviendrai. Ma collègue a quelques questions.

Mme LUCIE BIGUÉ :

2045 Qu'est-ce que vous penseriez d'une gestion de proximité au niveau de la gestion des déchets ?

M. KAREL MÉNARD :

2050 Proximité, vous l'entendez comment?

Mme LUCIE BIGUÉ :

2055 Bien, au lieu de régionalisation. Parce que, là, vous dites que le droit de regard ne semble pas satisfaisant selon votre approche parce qu'il ne rencontre pas la politique. Pour vous, une gestion de proximité, c'est-à-dire avec des distances d'une région à l'autre.

M. KAREL MÉNARD :

2060 Bien, en fait, l'idéal... juste une parenthèse. Peut-être au niveau de la politique, le principe de la régionalisation avait des bons côtés mais peut-être au niveau de l'application on se rend compte que son application a aussi des limites et ne vient pas régler les problèmes que ça devait résoudre à l'époque.

2065 Donc, j'espère que la future politique va prendre en considération ce fait-là.

Mais au niveau du principe de proximité, oui, c'est une des bases de la gestion écologique des déchets. Nous, on l'appelle, bon, la régionalisation mais effectivement il y a un principe fondamental en gestion écologique des déchets qui dit qu'une matière résiduelle qui est
2070 générée devrait être traitée, éliminée ou recyclée ou peu importe, le plus localement possible, c'est-à-dire de là où elle est générée.

Donc, ça, c'est un principe fondamental parce que ça responsabilise les générateurs de matières résiduelles, donc si vous produisez un déchet puis vous devez le gérer chez vous,
2075 bien, vous allez peut-être faire attention davantage à la quantité de matières résiduelles que vous produisez, à la nature de ces matières résiduelles et aussi avoir des lieux, si on parle notamment au niveau de l'élimination, avoir des lieux d'enfouissement de plus petite taille parce que ce sont des sites de proximité. On ne parle pas d'avoir un site par la MRC, là, nécessairement mais avoir des plus petits sites d'enfouissement.

2080 Il y en a plusieurs au Québec qui ont les mêmes, qui respectent les mêmes normes au niveau du nouveau règlement et ainsi de suite, mais avoir des plus petits sites d'enfouissement c'est beaucoup plus acceptable pour une population qu'avoir ce qu'on appelle nous des mégas sites d'enfouissement qui souvent dépassent un million de tonnes (1 Mt) par année.

2085

Mme LUCIE BIGUÉ :

Merci.

2090 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être une dernière question, Monsieur Ménard. Quand vous indiquez que l'autorisation éventuelle du projet le soit pour une durée maximale de trois (3) ans, est-ce que vous reliez cette durée exclusivement à la Commission ad hoc ou est-ce que vous reliez

2095 la durée à d'autres choses?

M. KAREL MÉNARD :

2100 Bien, trois (3) ans, c'est sûr que c'est... comment? La durée n'a pas été issue d'un calcul mathématique, donc c'est un peu une estimation.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

2105

M. KAREL MÉNARD :

2110 On a estimé que dans trois (3) ans on aurait suffisamment de nouveaux éléments pour qu'on puisse tenir une nouvelle... bien, en fait, une commission mais qui étudierait les sites, par exemple, de Lachenaie.

Actuellement, il y a un projet en développement dans la région de la MRC des Sources à Asbestos qui...

2115 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais je veux juste comprendre...

M. KAREL MÉNARD :

2120

Mais pour trois (3) ans, la CMM... on va avoir, comment, les planifications régionales des cinq (5) secteurs de la CMM. Donc, on va être fixé un petit peu là-dessus. On va avoir la nouvelle politique. On va aussi être fixés là-dessus.

2125 Madame Deny l'a dit plus tôt, la CMM va certainement, on l'espère, avancer aussi dans ses actions pour détourner les matière putrescibles et les traiter sur son territoire. Donc, pour nous, c'était un laps de temps qui était raisonnable, somme toute, pour avoir suffisamment d'éléments pour pouvoir prendre des décisions à ce moment-là.

2130 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

2135 **Mme LUCIE BIGUÉ :**

Moi, j'aurais une petite question.

2140 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Mme LUCIE BIGUÉ :

2145 Vous parlez dans votre mémoire d'une hausse substantielle des redevances à l'élimination. Est-ce que vous pouvez élaborer un petit peu là-dessus?

M. KAREL MÉNARD :

2150 Oui, bien on l'avait déposé en commission parlementaire. On parlait de quarante dollars la tonne (40 \$/t) donc actuellement la redevance à l'élimination est dix dollars et quelques la tonne et, nous, on avait proposé un montant de quarante dollars la tonne (40 \$/t).

Mme LUCIE BIGUÉ :

2155 Pouvez-vous ventiler un peu?

M. KAREL MÉNARD :

2160 Ventiler?

Mme LUCIE BIGUÉ :

Oui, pourquoi quarante (40 \$/t)?

2165 **M. KAREL MÉNARD :**

2170 On avait fait une foule de sérieux calculs mais on s'est dit finalement il faudrait que ce soit un montant suffisamment... ça relève pas de calculs scientifiques, là, le quarante dollars la tonne (40 \$/t) mais on l'avait une fois calculé en fonction des distances, par rapport à des générateurs de déchets au lieu d'enfouissement et ainsi de suite et finalement il y avait toujours

des éléments qui se rajoutaient pour calculer cette redevance.

2175 Finalement, on dit : Il faudrait que cette redevance soit suffisamment... la hausse de cette redevance soit suffisamment élevée pour que ça donne un message clair, net et précis que l'enfouissement est quelque chose pêle-mêle et massif et quelque chose qu'on ne veut plus voir au Québec.

2180 Ce quarante dollars la tonne (40 \$/t) aussi, vous le savez, est redistribué aux municipalités. Donc, tout le monde la paie, les ICI, les CRD, mais uniquement les municipalités la reçoivent, donc elles sont gagnantes sur le plan monétaire et cet argent-là devrait servir justement à implanter des mesures qui favorisent la réduction, le recyclage, ainsi de suite, que ce soit retourné dans des fonds.

2185 **Mme LUCIE BIGUÉ :**

 Mais le quarante dollars (40 \$/t) partir de dix (10 \$/t) à quarante (40 \$/t) quelle est la logique que vous avez suivie, l'argument qui fait monter le prix de dix (10 \$/t) à quarante (40 \$/t)?

2190 **M. KAREL MÉNARD :**

2195 Il faut que les coûts d'enfouissement, les bas coûts d'enfouissement ne soient plus un incitatif au recours à cette pratique. Donc, il faut hausser, de façon artificielle, parce que actuellement les coûts sont baissés de façon artificielle parce qu'on a des gros volumes d'enfouissement, donc on peut se permettre de baisser les coûts. Même le ministère de l'Environnement actuellement depuis quelques années commence à rentrer dans ses calculs économiques de l'impact économique d'un lieu d'enfouissement, commence à rentrer les coûts sociaux, les coûts environnementaux et les coûts économiques.

2200 C'est-à-dire il n'y a pas une industrie qui va s'implanter à coût (inaudible) d'enfouissement à part peut-être Savoura ou une compagnie, ou Cascades ou une compagnie qui a besoin de biogaz mais il y a des coûts économiques à l'implantation d'un site d'enfouissement et ça, ils sont pas pris en considération actuellement, par exemple, dans le cas de Sainte-Sophie. Donc, le quarante dollars (40 \$/t) est, si on veut, pour donner un électrochoc en disant : L'enfouissement va coûter beaucoup plus cher, donc pourquoi payer quarante dollars (40 \$/t) de redevance à l'élimination alors qu'on pourrait utiliser... on pourrait ne pas payer cette redevance et l'utiliser en partie pour justement financer les programmes de réutilisation de recyclage ou de compostage.

2205

2210 **Mme LUCIE BIGUÉ :**

Et votre seuil de quarante dollars (40 \$/t), votre plafond de quarante dollars (40 \$/t) c'est, si je comprends bien ce que vous avancez, c'est pour tenir compte des impacts sociaux et tout ça?

2215

M. KAREL MÉNARD :

En fait, oui, notamment mais c'est vraiment pour décourager...

2220 **Mme LUCIE BIGUÉ :**

C'est une mesure...

M. KAREL MÉNARD :

2225

... décourager l'élimination de matières résiduelles au Québec.

Mme LUCIE BIGUÉ :

2230

Oui.

M. KAREL MÉNARD :

2235

Ça a été dit plus tôt, en Europe c'est beaucoup plus cher, ça dépasse les cent dollars (100 \$) et dans certains états américains ou autres aussi, c'est une façon de faire qui est de plus en plus courante. Une redevance à dix dollars la tonne (10 \$/t) actuellement on la sent pas beaucoup au niveau des budgets et des municipalités ou ainsi de suite, donc ce n'est pas, selon nous, ce n'est pas suffisamment élevé.

2240 **Mme LUCIE BIGUÉ :**

Est-ce qu'elle reflète un calcul quelconque votre quarante dollars (40 \$/t) ou c'est...

M. KAREL MÉNARD :

2245

Quand on avait calculé à l'époque, on parle de sept (7) ou huit (8) ans, ça veut dire on

avait vraiment investi comme des énergies et des ressources pour trouver un montant. Je crois qu'on avait, en fait, on en est arrivé avec des redevances qui étaient variables en fonction de la distance des lieux d'enfouissement qui desservait les régions, comme par exemple, Montréal.

2250 Donc, c'est en fonction du transport qui a été fait par les matières résiduelles et c'est devenu très compliqué. Je crois que ça a oscillé autour de trente dollars la tonne (30 \$/t) à quatre-vingts dollars la tonne (80 \$/t) à l'époque où on l'avait calculé.

2255 Et c'était une façon de calculer qui était en fait aussi basée sur un peu de subjectivité, c'est un fait, mais on s'est dit il faut avoir un montant qui soit acceptable par le gouvernement et aussi suffisamment élevé pour ne plus encourager cette pratique qui est de l'enfouissement.

2260 Donc, après de savantes discussions, de longues discussions, on en arrivé à un montant, je ne veux pas dire de façon arbitraire, mais de façon raisonnée, à un montant qui, pour nous, pourrait correspondre à un idéal pour l'instant mais qui devrait être plus élevé à l'avenir mais qui est de quarante dollars la tonne (40 \$/t).

Mme LUCIE BIGUÉ :

2265 Merci beaucoup, Monsieur Ménard.

LE PRÉSIDENT :

2270 Merci beaucoup. Madame Serena D'Agostino et monsieur Marc-André Morin.

Mme SERENA D'AGOSTINO – M. MARC-ANDRÉ MORIN

LE PRÉSIDENT :

2275 Bonsoir, Madame. Bonsoir, Monsieur.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

2280 Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Madame la Commissaire. Alors, mon nom est Serena D'Agostino. Je suis résidente de la MRC de la Rivière-du-Nord et je suis ici à titre personnel, bien que je fasse partie aussi du Comité consultatif à l'environnement de la Ville de Prévost et d'une couple d'autres groupes environnementaux.

Donc, c'est un travail de bénévoles et pas de professionnels.

2285

Alors, moi, je vais vous parler de quelque chose en général un peu et je vais partager avec vous des réflexions générales et après mes inquiétudes et après je ferai quelques propositions.

2290

Alors, on va en arrière de 10,000 ans. On va au temps où les humains occupaient des territoires qui leur fournissaient des aliments. Il ne fallait pas tuer pour rien, compromettant ainsi le futur de la ressource.

2295

Bien avant les guides annuels établissant les droits des chasses et les prises de pêches, nos ancêtres limités par toutes sortes de règles et de tabou, limitaient les volumes des prélèvements afin d'assurer la perpétuité de la ressource.

2300

Ce mode de faire est accompagné par le respect pour le territoire et par une sorte de fraternité avec les autres espèces qui s'y trouvaient. S'il y avait une divinité, c'en était une qui assurait les succès de la chasse et protéger la reproduction. Les besoins étaient minimes et, à ce moment-là, les déchets aussi étaient probablement minimes et biodégradables.

2305

Avec l'agriculture, l'humanité s'emparait des procédures de production de la nourriture. Elle a commencé à engranger les grains et à accumuler les richesses. Ceci a eu un gros impact au niveau social parce qu'il mit fin à des sociétés plutôt égalitaires et basées sur le statu quo. Au niveau de l'environnement elle dévasta certaines régions mais ce fut négligeable à la grandeur de la planète où bien des sociétés qu'on qualifie d'autochtones continuaient à protéger leur territoire.

2310

C'est le dernier demi-siècle qui a vu d'un côté la chasse à toutes les ressources et l'augmentation en flèche de la consommation. En même temps, l'industrie a mis en circulation de nouvelles molécules et de nouveaux procédés sans en avoir testé l'innocuité. Il s'agit de substances toxiques, plastiques qui exhalent des produits dangereux, emballages, bouteilles, doublures de conserves alimentaires, plastique qui ressemble à des hormones et qui se retrouvent tous à être considérés toxiques et dangereux pour la santé.

2315

2320

Au niveau de la toxicité, il y a un documentaire qui est sorti dernièrement où il y a des études qui ont été faites sur... en tout cas, et on dirait que le mot d'ordre de notre société occidentale c'est de passer au moulin tout ce qui se trouve sur cette belle planète, d'emballer, les vendre, les consommer rapidement et ensuite d'en disposer.

Ce n'est certainement pas la faute à Waste Management si les gens créent des

2325 montagnes de vidanges. C'est plutôt un problème social, culturel, éthique que nous ne pourrons pas esquiver. Fini les soucis pour sauvegarder la nature qui nous nourrit, l'eau dont nous sommes faits à soixante-dix pour cent (70 %). Les seuls peuples qui pensent à ça sont considérés primitifs.

2330 Chez nous, la seule valeur qui règne à contester, c'est les droits au profit pour les compagnies et l'individualisme à outrance. Je me demande comment nous jugerons les générations futures, des insensés, des irresponsables, la génération égoïste, il va sûrementy avoir un nom pour ça.

2335 Vraiment on se comporte comme si on était la dernière génération d'humains et nos gestes contribuent à accélérer des scénarios catastrophiques.

2340 L'enfouissement est une des façons irresponsables de gérer les ressources. On prend des choses qui seraient encore bonnes, qui pourraient être utilisées ailleurs, par d'autres, mais qu'on n'a pas le temps d'amener à l'entraide, à l'éco-centre, on met tout ça dans un sac brun ou noir et voilà, c'est réglé. On ne veut plus y penser d'autant plus que ça libère de l'espace pour acquérir d'autres choses.

2345 On dirait que nous sommes en manque perpétuel, que nos besoins sont infinis. En tant que mammifère nous sommes faits pour nous occuper des autres, de nos petits en l'occurrence mais on voit si rarement des enfants.

2350 En tant que primates nous sommes des animaux sociaux pourtant, de plus en plus les gens vivent seuls et un peu malheureux. Alors, il ne reste que de sortir et d'aller acheter quelques bebelles qui nous comblent de joie pour quelques moments et dont nous aurons besoin de nous défaire à un moment ou à un autre.

La consommation à outrance ainsi que la super alimentation, ce sont des habitudes de vie qui ont leur contrepartie dans les montagnes de vidanges que nous créons.

2355 Or, l'enfouissement vient résoudre un gros problème, ne plus voir nos vidanges en les concentrant dans un endroit, possiblement à l'écart du regard. Le système dont on parle ici consiste à mettre tous nos déchets dans des plus grands emballages de plastique. Une membrane en bas, une autre en haut, soudées peut-être, peut-être même pas, avec quelques trous pour laisser échapper les gaz de décomposition et essayer de ne pas y penser.

2360 Les risques pour la santé. En advenant un désastre écologique, que va-t-il se passer?

2365 En s'installant sur un site déjà existant, un promoteur peut toujours affirmer que la contamination dépend du vieux dépotoir et qu'il n'est pas responsable mais jusqu'à quand vaut cette excuse? On ne devrait pas exiger à un promoteur de s'installer dans un site vierge pour pouvoir mieux assurer le contrôle des opérations, vérifier les opérations et déterminer mieux les responsabilités dans le cas de contamination. Dans tous ces dossiers, moi, je vois la démission de l'état. Dès que plus tard ce sera sûrement les secteurs publics à ramasser les pots cassés et à payer les factures d'une possible augmentation de la morbidité.

2370 Simple cancer, les malformations, les anomalies génitales ne sont pas comme des blessures ou des coups de couteaux ou des coups d'armes à feu dont on peut trouver les coupables ou du moins établir quel type d'armes a causé la blessure mais il crée autant de souffrances dans la population.

2375 Le cancer autant que les effets de la réactivité ne peuvent être mis en lumière que par des études épidémiologiques. Dans cette salle, à plusieurs reprises, la santé publique a minimisé les risques associés à ce genre d'installation. Par contre, le problème paraît assez sérieux. Et j'ai fait une petite recherche sur Pub Med cet après-midi pour voir combien d'articles qui étaient disponibles sur le sujet.

2380 **LE PRÉSIDENT :**

C'était écrit 21 sur une de vos planches.

2385 **Mme SERENA D'AGOSTINO :**

Hein?

LE PRÉSIDENT :

2390 C'était écrit 21 sur une de vos planches.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

2395 Oui, mais non, c'était beaucoup plus. Attendez ici, c'est ici. Par exemple ici... ça, c'est sur Pub Med. Alors, si on fait une demande pour LET, qui est site d'enfouissement, on retrouve tout de suite mille huit cent soixante-cinq (1865). Si on associe à ça risque, on a deux cent quatorze (214) articles. Si on parle d'anomalies, il y en a trente-six (36). Si on parle des déchets dangereux, cinq mille deux cent trente et un (5231). Vidanges, huit cent quarante (840).

2400 Incinération deux mille neuf cent (2900), etc. Vous voyez, il y a beaucoup d'articles sur ça.

Il s'agit des sites très sérieux et c'est des sites officiels aux Etats-Unis et ici on parle d'un journal, c'est un journal du Royaume Uni. Et dans ce journal-là, on avait pour beaucoup de réponses aussi. Ça fait qu'il y a beaucoup de matériel. Ce n'est pas à moi, moi, je n'ai pas les compétences pour examiner ces articles mais je pense qu'il pourrait y avoir des fonctionnaires

2405 qui pourraient être... qui pourraient s'occuper de ça pour voir, pour établir. On ne peut pas dire il y a pas de danger, comme j'ai entendu dire plusieurs fois, parce que moi ça ne me convainc pas.

Alors, je n'ai pas lu ces articles. Je ne sais pas s'il y en a qui parlent de bénéfiques de sites d'enfouissement. Est-ce qu'on peut penser que tous ces gens s'obstinent à parler de dépotoirs de lixiviat ou d'anomalies? Ils sont en train de perdre leur temps.

2410

L'attention que ces articles portent aux problèmes, pour rassurer le monde, ne me rassure pas du tout. Je crois qu'il y a matière à une étude sérieuse et une étude

2415 d'épidémiologique des alentours du site d'enfouissement. Je pense que ça, c'est un incontournable.

J'avais déjà demandé aux dernières audiences qu'il y ait quelque chose du genre et je souhaite que ça se fasse le plus rapidement possible.

2420

Jusqu'à date, il me semble que l'État dans ses paliers d'environnement et de santé publique démissionne, qu'on préfère ne pas voir le danger possible des installations qui ne sont soumises à aucun contrôle indépendant. Et quand on déficite des confiances un peu, je vais citer quelque chose d'autre qui m'a frappé beaucoup il y a cinq (5) ans, c'est que lorsque le

2425 BAPE était en train de se pencher sur la première demande d'Intersan, à la fin janvier exactement, le vingt-sept (27) janvier, on annonce la collaboration de Intersan, Gaz Métro et Cascades. Moi, j'étais vraiment déçue, en plus, ça parlait de dix (10) ans.

Alors, ça a marché comme tout sur un autre plan. Et je veux dire aussi, si on parle de

2430 Sainte-Sophie qui dans cette publicité paraît un peu comme le meilleur du monde, en réalité il s'agit d'une petite municipalité qui probablement n'est pas de taille face à une multinationale, avec son budget probablement autour de vingt-dix millions (20-10 M\$) contre une multinationale qui a treize milliards (13 G\$) annuel de chiffre d'affaires.

2435 Par contre, les citoyens se sont expliqués clairement contre. Il y a cinq (5) ans, on avait fait circuler une pétition dans les écoles et dans l'espace de deux (2) jours la grande majorité

des parents nous ont ramené les formulaires et il y avait au-delà de mille cinq cents (1500) signatures, en tout cas, ça, c'est dans les documents déposés dans le mandat du BAPE de deux mille trois (2003).

2440

Là, si je peux passer à mes propositions. Alors, en premier, je mets ça, que les fonds qu'on met à côté, les fonds de fermeture du premier site de Richer, les fonds de fermeture d'Intersan soient aussi mis à la disposition pour pouvoir faire des analyses indépendantes.

2445

Quant aux redevances aux MRC, j'ai vu qu'il y avait trois cent mille dollars (300 000 \$) et plus qui est arrivé, je pense, dans une année. Je ne sais pas où est-ce qu'elles sont ces argents-là. J'ai pas pu vraiment chercher mais je les ai pas vus investir beaucoup dans des programmes d'éducation qui permettraient de réduire un peu à la source.

2450

Je pense qu'un permis de vingt-cinq (25) ans ça serait le genre de chose un peu insensée. Moi, je souhaite qu'il soit restreint, qu'on parle de quelques années, qu'on parle de cinq (5) ans ou qu'on parle de trois (3) ans pour en obtenir cinq (5) mais, en tout cas, qu'on ne pense pas qu'on continue à agir de même dans les prochaines années.

2455

Ensuite, je pense que le site d'enfouissement devait être des choses publiques parce que c'est des choses qui nous créent des problèmes. Ça se peut pas qu'ils rapportent. Il y a un problème, moi, je le saisis pas, là, comment ça se fait que ça peut rapporter. C'est juste parce qu'on dit à quelqu'un d'autre : Bien, je veux pas avoir ça, comme cache-moi ça mais je pense que ça devait être des sites publics et donc qu'il ne devrait pas y avoir des objectifs de profits et je pense qu'ils devraient être des plus petits sites, donc des sites régionaux.

2460

Alors, je pense que j'ai pas mal fini. Je vais essayer de me démêler avec les images. Je passe la parole à Marc-André.

2465

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

Bonsoir, mon nom est Marc-André Morin. Moi aussi j'interviens à titre personnel mais j'ai pas pris le temps de préparer un mémoire, rien, de faire une grosse recherche.

2470

J'avais présenté un mémoire aux dernières audiences en deux mille trois (2003) et puis j'ai l'impression qu'il y a absolument rien, rien, rien qui a changé depuis. Je regarde, on est à peu près dans le même contexte, sauf que la demande est plus grosse, pour plus longtemps, puis je trouve ça décevant que... je ne blâme pas du tout les promoteurs du projet, c'est des gens d'affaires. Ils font ce qu'on leur demande avec nos matières résiduelles.

2475

Si on leur demandait de soumissionner pour les recyclers pour les valoriser ou pour faire n'importe quoi avec, ils le feraient puis ils nous enverraient la facture puis ça coûterait X.

2480

Le problème est au niveau du ministère, qui s'appelait autrefois le ministère de l'Environnement, là, avant qu'il s'appelle Développement durable et on vend les Parcs. La loi qui a entraîné la création d'un ministère de l'Environnement à l'époque, là, ça disait la mission du ministère de l'Environnement à l'époque était l'observation, la connaissance de l'environnement, c'était les buts du ministère, la prévention, la suppression, le contrôle, la promotion du développement durable, le contrôle et la suppression de la pollution de l'air, de l'eau, en tout cas, et du sol, en tout cas.

2485

2490

Finalement, je me demande, là, si au moment où le nom a changé pour le nouveau nom, là, je comprends pas si cette mission-là a été complètement abandonnée, là, ou si ces lignes directrices là sur lesquelles la Loi de l'Environnement était basée, là, si elles ont été oubliées mais j'ai pas l'impression que le ministère est en train de faire son devoir en donnant des permis de fabrication de futurs gisements de sacs verts, de couches jetables puis de piles Duracell. Je ne vois pas... j'écoutais les enfants parler tantôt, je ne vois pas quel avenir on leur réserve en enfouissant du cadmium, toutes sortes de cochonneries dans des sacs puis hors de la volonté de ceux qui les enfouissent. Dans ces sacs-là il y a des médicaments, il y a des produits chimiques peut-être, il y a des gens qui sont pas scrupuleux, là. Il peut y avoir... il peut y avoir des industries qui génèrent des matières extrêmement toxiques puis qui s'en débarrassent comme ça dans le vrac à travers le reste.

2495

2500

Et puis, moi, je voudrais que le ministre ou la ministre, le prochain ministre qui va prendre la décision suite aux audiences d'aujourd'hui, réfléchisse très bien qu'on peut pas perpétuer une pratique comme ça.

2505

Si on accorde un permis de vingt-cinq (25) ans, ça veut dire qu'on va continuer les mêmes pratiques pendant vingt-cinq (25) ans, ce qui a aucun sens, ou ça veut dire que si on change nos pratiques, ça veut dire que peut-être quatre-vingt pour cent (80 %) des déchets du Québec vont venir ici pour faire fonctionner le bioréacteur puis remplir le quota.

2510

Vraiment il est temps que la politique, que nos élus prennent des décisions et puis que vraiment qu'ils agissent là-dessus parce qu'on pellete en avant. Il y a cinq (5) ans, là, la CMM était dans la même, même situation. Ils sont venus nous dire : Bien, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse avec les vidanges, là? Bon, bien, là, ils sont en train de nous dire qu'éventuellement ils vont nous présenter un plan, là.

2515 Là, de toute façon, moi, je dis que le ministère devrait pas attendre qu'ils présentent un plan puis commencer tout de suite à restreindre le volume de déchets enfouis parce qu'on prépare pas un cadeau pour les générations à venir. Et puis les gens qui veulent faire de l'argent avec les déchets pourront en faire en les recyclant, en les faisant composter, en faisant n'importe quoi d'autres à part de les enfouir.

2520 En tout cas, j'espère que le ou la ministre va lire les transcriptions parce que je suis extrêmement déçu qu'on soit obligé...

LE PRÉSIDENT :

2525 Je pensais que vous alliez dire lire votre rapport.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

2530 Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Ça aurait été déjà un bon début.

2535 **M. MARC-ANDRÉ MORIN :**

2540 Nonobstant tout le respect que j'ai pour vous assis à la table en avant puis pour le processus, je trouve ça extrêmement triste que ce soit des citoyens ordinaires ou que ce soit des enfants du primaire qui viennent exposer des faits qui sont d'une simplicité absolument navrante et puis que le ministère ne prenne absolument pas ses responsabilités et puis on est face à des gens qui sont beaucoup mieux organisés que nous pour faire valoir leur point de vue. Et puis le ministère devrait être là pour remplir sa mission, point final. En tout cas, je vous remercie. Je n'étirerai pas ça indûment.

2545 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous deux (2). Je pense que c'était assez clair. Merci, Madame.

2550

Mme LUCIE BIGUÉ :

Une petite question, est-ce que vous pouvez déposer votre Power Point?

2555 **Mme SERENA D'AGOSTINO :**

Par un concours de circonstances, là, je peux le faire mais peut-être qu'il y a des choses à... je vais le faire. Vous le voulez tout de suite?

2560 **Mme LUCIE BIGUÉ :**

Dans ces jours-ci, là.

2565 **Mme SERENA D'AGOSTINO :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

2570 Vous pouvez l'envoyer à madame Boutin. Très bien. Alors, monsieur Hubert Bolduc de Cascades.

**CASCADES
M. HUBERT BOLDUC**

2575

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonsoir, Monsieur.

2580

M. HUBERT BOLDUC :

2585 Bonsoir. Tout d'abord, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, merci de nous recevoir. Moi aussi j'ai été impressionné de voir des enfants tout à l'heure venir déposer un mémoire et je pense que René Lévesque qui a mis sur pied le BAPE il y a trente (30) ans, puis c'est écrit sur votre pancarte en arrière, alors il était assez fier de voir que le BAPE intéressait les tout-petits et, en ce sens, René Lévesque disait qu'informer c'est être libre, je pense qu'il aurait été bien content de savoir qu'il y avait des jeunes qui voulaient être informés de ce qui se

2590 passe dans leur communauté.

2595 Parenthèse terminée, on a déposé un mémoire. Je n'en ferai pas la lecture. Je vais plutôt essayer de faire un résumé assez succinct puis ensuite si vous avez des questions, j'ai à peu près sept (7) ou huit (8) personnes de Cascades qui sont là pour répondre à des questions techniques si jamais vous en avez parce que je ne suis pas un technicien.

2600 Essentiellement, Cascades est en affaires depuis dix-neuf cent soixante-quatre (1964) et c'est drôle parce que les frères Lemaire ont commencé dans les affaires justement dans les dépotoirs autour de Drummondville, aller se promener dans les sites d'enfouissement puis essayer d'extraire des matières qu'ils pouvaient peut-être revendre et c'est comme ça que l'entreprise a commencé il y a quarante-cinq (45) ans justement en extrayant des matières résiduelles pour lesquelles il y avait encore de la valeur et Alain Lemaire avec qui j'ai passé la journée me rappelait que ce qui est ramassé, ce qui avait le plus de valeur, c'était des pots de vitre qu'ils allaient revendre en dessous du pont Jacques-Cartier à des maraîchers qui les réutilisaient pour vendre des produits, des soupes, des légumes ou autres choses.

2605 Aujourd'hui, Cascades c'est une multinationale qui emploie quatorze mille (14 000) employés, qui a un chiffre d'affaires de quatre milliards (4 G\$) et qui est présente à la fois au Québec mais aussi en Amérique du Nord, en Europe et c'est aussi une entreprise qui est spécialisée dans plusieurs secteurs, dont le papier fin et c'est spécifiquement de cette usine que je vais vous parler, cette usine qui est située ici à Saint-Jérôme, qui est l'ancienne usine de la Rolland, qui a cent vingt-six (126) ans, qui est la plus vieille usine de pâte et papier au Canada et qui fabrique un papier fin cent pour cent (100 %) à base de... dit recyclé, que ce soit un contenu trente pour cent (30 %) recyclé jusqu'à cent pour cent (100 %) recyclé ou même un contenu qui est cent pour cent (100 %) post-consommation, donc un papier fin qui a déjà été utilisé que vous allez peut-être mettre dans votre bac de recyclage ce soir.

2620 Cascades, c'est une pionnière en matière de développement durable quand on compare la moyenne d'eau employée, par exemple, pour fabriquer une tonne de papier, on est cinq (5) fois moins consommatrice que l'industrie canadienne. On est trois (3) fois moins que l'industrie québécoise. On est surtout une entreprise qui consomme de la matière recyclée. On est le plus gros récupérateur au Canada, le plus gros recycleur au Canada aussi. Et aujourd'hui, à peu près quatre-vingt pour cent (80 %) de nos produits sont fabriqués à base de matières recyclées. On consomme deux point huit millions de tonnes (2.8 Mt). Bref, on sauve quarante-sept millions (47 M) d'arbres. Je vous épargne les détails mais tout ça pour vous dire qu'en matière d'environnement et de développement durable, je pense que Cascades a une réputation qui est à la fois enviable et à la fois indiscutable et je vous donnerais l'exemple suivant.

2630 On a un projet d'éoliennes dans la région de Québec et on a à peu près dix pour cent (10 %) du deux mille mégawatts (2000 Mw) du gouvernement et quand on a déposé le projet et qu'on est allé devant le BAPE, bien, il y a pas eu de mémoires qui se sont... il y a pas personne qui a voulu qu'il y ait un BAPE sur notre projet. Est-ce que c'est parce qu'il trouvait qu'il était très bon? Peut-être, je le sais pas, mais c'est pour vous dire que les gens ont pas cru bon de déposer des mémoires sur notre projet d'éoliennes.

2635 **Mme LUCIE BIGUÉ :**

C'est parce que vous étiez sur les terres du séminaire.

2640 **M. HUBERT BOLDUC :**

Aussi, mais il aurait très bien pu y avoir un BAPE mais il n'y en a pas eu.

2645 Bref, passons peut-être plus au sujet qui nous préoccupe, pourquoi est-ce que Cascades est en faveur à la fois de l'agrandissement mais aussi d'un contrat prolongé ou d'une durée prolongée pour le site d'enfouissement? Bien, c'est assez évident.

2650 On a et on capte les biogaz dans le site de Sainte-Sophie. C'est une entente qu'on a développée en deux mille deux (2002) avec Gaz Métro et Waste Management. C'est un projet qui a nécessité des investissements de dix millions de dollars (10 M\$) de la part de Cascades. Essentiellement, on a cent cinquante (150) capteurs dans le site d'enfouissement. On capte le méthane, parce qu'il n'est pas encore revalorisé, donc c'est du méthane. On a un pipeline de treize kilomètres (13 km) qui l'amène à l'usine et on brûle les biogaz et aujourd'hui quatre-vingt-trois pour cent (83 %) des besoins énergétiques de l'usine sont comblés par cette énergie qui provient du site d'enfouissement. C'est l'équivalent de soixante mille tonnes (60 000 t) de CO₂ que l'on n'émet pas dans l'atmosphère et pour les amateurs de comparaisons, c'est quinze mille (15 000) voitures que l'on enlève systématiquement de la route à chaque année.

2660 Quels sont les avantages pour Cascades d'avoir cette énergie verte à proximité? Bien, si on parle en développement durable, il y en a à trois (3) niveaux. Au niveau environnemental, d'abord, ça nous permet de réduire notre empreinte écologique. Je vous l'ai dit, on utilise essentiellement du papier recyclé dans l'ensemble de Cascades mais consommer moins d'énergie, c'est également une manière de la réduire et ce projet nous le permet.

C'est une substitution au mazout lourd ou au gaz naturel et on le sait aujourd'hui avec

2665 les prix de l'énergie, d'avoir une énergie stable à un coût intéressant pour une usine dans le secteur des pâtes et papiers, qui n'est pas un secteur où ça va très bien, c'est des valeurs fondamentales qui sont intéressantes.

2670 Au niveau économique, ça nous permet de baisser nos coûts. Ça a même permis une certaine embauche dans la région et, sans l'ombre d'un doute, cette usine-là qui est l'usine la plus écologique au Canada, voir même en Amérique du Nord, ça apporte un certain dynamisme dans la région et je crois que l'usine de Saint-Jérôme est une fierté des Laurentides et à n'en point douter, une fierté aussi auprès de plusieurs groupes environnementaux qui citent Cascades, et l'usine de Saint-Jérôme en particulier, comme exemple.

2675 Et au niveau social, je l'ai dit, des emplois, c'est certain, mais aussi une certaine pérennité. Lorsque je suis arrivé chez Cascades il y a quatre (4) ans, Cascades fermait des usines et fermait des machines à papier. Saint-Jérôme n'a pas été épargnée et grâce au projet de biogaz, Saint-Jérôme a été capable d'éviter une fermeture. On a sauvé des emplois. On a repartit des machines à papier et je ne crois pas que ça aurait été possible sans cet apport énergétique à la fois écologique mais aussi très économique.

2680 En conclusion, on a participé au processus qu'a mis en place Waste Management. On considère qu'ils ont fait leur travail. On a besoin de cette source d'approvisionnement pour notre usine. Je crois que si on ne l'avait pas, je ne suis pas certain que je serais ici aujourd'hui pour vous parler de ce papier que l'on fabrique à Saint-Jérôme. Et on espère que le BAPE va autoriser l'agrandissement du site et on espère que cet agrandissement-là sera pour une longue période parce que dans le secteur des pâtes et papiers, on a besoin de stabilité et cet approvisionnement écologique là nous la procure. Voilà. Si vous avez des questions, comme disait l'attaché de presse de John F. Kennedy : Do you journalists have any questions for my answers?

Je n'ai pas toutes les questions mais on va essayer d'y répondre.

2695 **LE PRÉSIDENT :**

Pourquoi vous ne seriez pas ici?

2700 **M. HUBERT BOLDUC :**

Parce que l'industrie du papier fin, dans l'industrie on observe une chute de la consommation d'environ huit (8 %) à douze pour cent (12 %) par année. Et, par conséquent,

2705 Cascades a décidé de se sortir de l'industrie du papier fin régulier mais a décidé d'investir dans une niche qui est le papier fin écologique et aujourd'hui, si on est capable de demeurer en opération, c'est parce que justement on a cette niche-là écologique à la fois parce qu'on utilise la fibre recyclée, à la fois parce qu'on utilise cinq (5) fois moins d'eau que le reste de la compétition, à la fois parce que notre énergie est à base de biogaz. C'est les seules raisons.

LE PRÉSIDENT :

2710

Et une autre énergie ne permettrait pas de faire le même produit?

M. HUBERT BOLDUC :

2715

Elle permettrait mais elle n'aurait pas la même empreinte écologique. L'autre usine de papier fin que l'on avait, elle était en Ontario. Elle travaillait aussi avec du recyclé. On a été obligés de la fermer parce qu'on était plus compétitifs.

LE PRÉSIDENT :

2720

Économiquement.

M. HUBERT BOLDUC :

2725

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2730

Mais c'est ça, donc, au fond peu importe le type d'énergie, l'avantage du biogaz, c'est son économie?

M. HUBERT BOLDUC :

2735

Exact, entre autres.

LE PRÉSIDENT :

2740

Justement...

M. MICHEL HORTH :

2745 Bonsoir, Michel Horth. Je voudrais juste ajouter un commentaire là-dessus. Oui, il y a l'économie mais il y a aussi que nos clients recherchent beaucoup des produits « écolos ». Et donc, sachant que notre feuille est cent pour cent (100 %) de fibres recyclées, et on utilise des biogaz, c'est très important pour eux. Donc, ils cherchent eux aussi à diminuer l'empreinte écologique.

LE PRÉSIDENT :

2750

Est-ce que l'information relative au tarif réduit est public?

M. MICHEL HORTH :

2755

Non.

M. HUBERT BOLDUC :

2760

Non, elle ne l'est pas.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Quand vous dites...

2765

Mme LUCIE BIGUÉ :

Moi, je voulais juste que monsieur puisse répéter son nom pour le sténographe.

M. MICHEL HORTH :

2770

Michel Horth.

Mme LUCIE BIGUÉ :

2775

Parfait.

M. HUBERT BOLDUC :

2780

Directeur d'usine.

LE PRÉSIDENT :

2785

Quand vous indiquez l'énergie biogaz comble à ce jour quatre-vingt-trois pour cent (83 %) des besoins en énergie thermique, est-ce qu'elle pourrait combler cent pour cent (100 %) ?

M. MICHEL HORTH :

2790

On poigne des peaks jusqu'à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %). Est-ce qu'on peut aller à cent pour cent (100 %), il faudrait vérifier mais, oui, on peut aller très haut.

LE PRÉSIDENT :

2795

Et en allant à cent pour cent (100 %), est-ce que vous pouvez, ou à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) est-ce que vous pouvez donc récupérer une partie du biogaz qui serait produit par le nouveau site projeté ?

M. MICHEL HORTH :

2800

Oui, effectivement. C'est-à-dire qu'avec l'agrandissement il va y avoir un surplus de gaz.

LE PRÉSIDENT :

2805

Oui.

M. MICHEL HORTH :

2810

Ce surplus-là, on prévoit aussi l'utiliser.

LE PRÉSIDENT :

2815

Évidemment, dépendamment du marché des pâtes et papiers nord-américain dans cinq (5) ans.

LE PRÉSIDENT :

Mais pas au complet.

2820

M. MICHEL HORTH :

Non, il y aurait encore une petite marge de manœuvre, là.

2825 **Mme LUCIE BIGUÉ :**

Avez-vous des études sur ce sujet ou des ententes avec Waste Management d'avancées?

2830 **M. MICHEL HORTH :**

Oui, notre contrat actuel est pour une durée de dix (10) ans et a démarré, a débuté en deux mille cinq (2005). On s'est assurés que nous, le plus vite possible qu'on pourrait utiliser cent pour cent (100 %) parce que s'ils pouvaient nous fournir à cent pour cent (100 %), ça serait excellent mais on a des projets aussi à l'usine, d'investissements qu'on ne divulguera pas, qui nous aideraient grandement si c'est approuvé et évidemment pour du long terme parce que, comme Hubert disait...

2835

LE PRÉSIDENT :

2840

C'est quoi pour vous du long terme?

Mme LUCIE BIGUÉ :

2845

Oui.

M. MICHEL HORTH :

Du long terme dans les pâtes et papiers, c'est au minimum dix (10), quinze (15) ans. Dans les pâtes et papiers les investissements sont jamais mineurs. C'est toujours à coups de millions. Donc, pour rentrer dans notre argent, un an ça a pas de sens. Deux (2) ans, trois (3) ans, ça a pas de sens. C'est cinq (5), dix (10), quinze (15) ans.

2850

2855 **LE PRÉSIDENT :**

S'il n'y avait pas de projet d'agrandissement, est-ce que vous auriez suffisamment de biogaz pendant les dix (10) prochaines années?

2860 **M. MICHEL HORTH :**

Pas pour faire des agrandissements ou des projets d'expansion.

LE PRÉSIDENT :

2865

Pour les besoins actuels?

M. MICHEL HORTH :

2870

Pour les besoins actuels, oui, mais en contrepartie, si c'est toujours à risque de renouvellement, bien, c'est de s'assurer que, nous, pour réinvestir, pour garantir l'avenir, c'est beaucoup plus difficile, beaucoup plus incertain.

Mme LUCIE BIGUÉ :

2875

C'est combien d'employés que vous jugez qui sont reliés avec la baisse du coût de l'énergie dans l'utilisation des biogaz?

M. MICHEL HORTH :

2880

Qu'on sécurise présentement?

Mme LUCIE BIGUÉ :

2885

Oui.

M. MICHEL HORTH :

2890

Cinq cents (500).

Mme LUCIE BIGUÉ :

2895 Ça veut dire que le fait d'utiliser quatre-vingt-trois pour cent (83 %) de l'énergie implique l'emploi de cinq cents (500) employés?

M. MICHEL HORTH :

2900 C'est-à-dire que l'usine de Saint-Jérôme a trois cents (300) employés mais les autres usines connexes qui permettent toute la production du papier ça totalise cinq cents (500) employés.

Mme LUCIE BIGUÉ :

2905

Si vous n'utilisiez pas de biogaz, il y en aurait combien d'employés?

M. MICHEL HORTH :

2910 Si on n'utilisait pas de biogaz, on n'aurait pas l'avantage compétitif d'utiliser le biogaz,...

Mme LUCIE BIGUÉ :

Oui.

2915

M. MICHEL HORTH :

... on serait peut-être encore dans le marché, dans le sens qu'on serait peut-être pas dans le marché. C'est un avantage compétitif assez notable.

2920

LE PRÉSIDENT :

Je suis un peu surpris de la réponse parce qu'il me semble qu'il y a tellement des tarifs préférentiels côté énergétique qui sont accordés à des entreprises qu'il faut donc que vous ayez un tarif vraiment, vraiment exceptionnel avec les biogaz, là. Enfin. Merci infiniment.

2925

M. HUBERT BOLDUC :

Ça fait plaisir.

2930

M. MICHEL HORTH :

Ça fait plaisir.

2935 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Yvon Berthiaume. Alors, peut-être une petite mise au point. Asseyez-vous, Monsieur Berthiaume. Il y a eu plusieurs personnes qui se sont ajoutées. En fait, on n'a plus de mémoire écrit. Il y a eu... on vient de me faire mentir, là. Donc, il y a plusieurs présentations orales, verbales. Je vous demande d'essayer d'être concis. Des fois c'est beaucoup plus difficile d'être concis quand on y va à bâtons rompus qu'avec un mémoire en bonne et due forme pour qu'on puisse suivre.

2940
2945 Alors, allez-y, Monsieur Berthiaume. Vous êtes du comité de Vigilance.

COMITÉ DE VIGILANCE

M. YVON BERTHIAUME

M. YVON BERTHIAUME :

2950

Oui, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Mon nom c'est Yvon Berthiaume. Je suis résident... je suis voisin du site d'enfouissement de Sainte-Sophie et je suis président du comité de vigilance.

2955 J'ai déposé un mémoire au dernier agrandissement en disant que j'étais contre l'agrandissement parce que je trouvais ça trop grand à vingt-cinq millions de tonnes (25 Mt), je trouve encore ça trop grand. Et je vais me citer. Quand j'ai pris la présidence du comité de vigilance, je me souviens j'ai dit que si c'était en mon pouvoir, je ferais fermer le site. Sauf que ce n'est pas en mon pouvoir et je n'ai le moyen de gérer un tel conflit d'une façon civilisée, j'ai
2960 accepté la présidence.

Et ma présence ici ce soir, c'est entre autres pour répondre... parce que souvent le comité de vigilance a été cité et je vais être bref et c'est pour répondre à vos questions tout simplement.

2965

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes bien gentil. Ma première question, est-ce que vous êtes toujours pour la

fermeture?

2970

M. YVON BERTHIAUME :

Écoutez, j'ai entendu, je suis venu aux séances précédentes, je pense qu'il y aurait un réel conflit à Montréal si on fermait le site de sainte-Sophie. Je ne suis pas content que... je pense qu'il devrait y avoir d'autres alternatives. J'écoutais les nouvelles de lundi, lundi soir passé, il y a des représentants de la région de Montréal qui sont allés au Japon, qui ont vu le système de gazéification. Je trouve que ce serait, si on le demandait, c'est un choix de société. Waste Management ne gère que nos poubelles. C'est les poubelles que je fais, que vous faites, puis c'est ça leur job.

2980

Et c'est une montagne. Qu'est-ce que ça va faire dans trente (30) ans, dans quarante (40) ans? Les membranes sont supposées être garanties pour trois cents (300) ans. Qu'est-ce qu'on va faire après? Je serai plus là, moi, c'est évident mais qu'est-ce qu'on va faire après? Il doit y avoir un moyen de faire autre chose mais c'est un choix de société.

2985

Si la MRC de Saint-Jérôme paie dix-sept dollars la tonne (17 \$/t), peut-être la gazéification ça coûterait cent soixante-dix dollars la tonne (170 \$/t). Est-ce qu'on veut le faire?

Je pense que le problème, si on enfouit au Québec ou au Canada, c'est parce que ça ne coûte pas cher puis il y a eu des rapports auxquels je suis très d'accord, s'il y avait une coercition, si ça coûtait plus cher, peut-être qu'on serait plus tentés de faire autre chose. Mais comme pour l'instant, moi, j'ai une montagne qui pousse devant chez nous. Quand j'étais là il y a trente-cinq (35) ans, c'était un trou. Je vis avec.

2995

LE PRÉSIDENT :

Comme président du comité de vigilance, est-ce que vous vous sentez toujours à l'aise dans les décisions que vous prenez au niveau du Comité? Est-ce que ces décisions-là sont respectées par le promoteur? Est-ce qu'il y a des suites dans des délais raisonnables qui sont données?

3000

M. YVON BERTHIAUME :

Oui, je dirais que oui puis il y a aussi lorsqu'on a à prendre des décisions qu'on serait mal à l'aise qu'il soit là, moi, je les mets dehors. Je leur demande de se retirer une demi-heure puis on prend une décision ensemble puis on leur donne le résultat qui nous convient.

3005

LE PRÉSIDENT :

3010 Et ils la font sienne?

M. YVON BERTHIAUME :

3015 Oui, je pense qu'il y a une réelle coopération.

LE PRÉSIDENT :

3020 Est-ce que c'est un élément qui vous sécurise, vous, et qui vous incite à continuer à œuvrer au niveau du comité de vigilance?

M. YVON BERTHIAUME :

3025 Oui, je pense que je peux quand même leur donner le bénéfice d'avoir une certaine transparence. La job, ils la font, à ma connaissance, et je vais voir souvent, je pense que la job est faite. Je pense que... je me souviens qu'aux dernières audiences en deux mille trois (2003) j'avais demandé au représentant du ministère de l'Environnement qu'est-ce que c'était le mandat du comité de vigilance. Et il a dit que c'était un chien de garde. Il l'a répété il y a deux (2) semaines, aux premières séances, il a répété nous c'est le chien de garde. On fait la job de chien de garde. Ils ont le pouvoir de changer leur mandat. Ils ont un décret et nous on est là
3030 pour surveiller le mieux possible mais je pense qu'on a toute l'information qu'on peut demander.

LE PRÉSIDENT :

3035 Est-ce que c'est vous qui convoquez le Comité?

M. YVON BERTHIAUME :

3040 C'est quatre (4) fois par année. C'est comme d'une réunion à l'autre, on cédule la prochaine rencontre.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3045 **M. YVON BERTHIAUME :**

C'est à peu près quatre (4) fois par année.

3050 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ :

3055 Selon vous, quel serait le problème majeur actuellement qui serait urgent de traiter par le comité de vigilance?

M. YVON BERTHIAUME :

3060 Écoutez, on a travaillé beaucoup sur la sécurisation de l'ancien site. Le gros problème au départ, c'était l'ancien site. Je pense que le travail a été fait et il y a quand même un très bon contrôle. Ensuite, c'est les odeurs et les oiseaux.

Mme LUCIE BIGUÉ :

3065 C'est encore un problème les oiseaux?

M. YVON BERTHIAUME :

3070 Écoutez, les odeurs, bon, quand je me suis en venu, je suis rendu tellement habitué que je peux différencier les odeurs du lixiviat ou de Gaz Métro, les biogaz... les biogaz et le gaz propane, là, Gaz Métro. Quand je suis parti ce soir de chez nous, il y avait une senteur pour le gaz mais c'est comme... bon, écoutez à chaque fois qu'ils font des travaux sur le site pour faire des nouvelles tranchées, il risque d'y avoir des odeurs, c'est certain, et c'est de demander aux gens de faire le plus d'appels, de faire le plus de plaintes possibles et ça a un impact direct au comité de vigilance et aussi à l'entrepreneur.

3075

Quand je les appelle le vingt-quatre (24) décembre parce qu'il y a quelque chose qui fonctionne pas bien, je suis pas sûr qu'ils sont contents mais vous avez demandé la dernière fois une copie des plaintes, je vous le dis tout de suite, des fois on m'appelle le président des plaintes. Ça fait qu'ils sont dans ma cour. C'est devant chez moi, là.

3080

Mme LUCIE BIGUÉ :

3085 Est-ce que dans vos procédures vous avez prévu un remplacement des membres au fur et à mesure des années ou c'est volontaire?

M. YVON BERTHIAUME :

3090 Écoutez, c'est du bénévolat, Madame, je suis bénévole quand je vais là moi là.

Mme LUCIE BIGUÉ :

3095 Oui.

M. YVON BERTHIAUME :

3100 La plupart des gens, des citoyens qui sont là, c'est des gens bénévoles. Il y a des gens probablement qui sont envoyés par la MRC ou la Ville, je le sais pas, je leur ai pas demandé s'ils étaient payés pour leur rencontre, là, mais c'est ouvert à tout le monde. On fait des demandes et c'est les gens qui veulent le faire qui vont aller... surtout au niveau des citoyens.

Mme LUCIE BIGUÉ :

3105 Oui, c'est ça. Ma question c'était principalement au niveau des citoyens. Est-ce qu'il y a des listes d'attente?

M. YVON BERTHIAUME :

3110 Non.

Mme LUCIE BIGUÉ :

3115 Non?

M. YVON BERTHIAUME :

3120 Non, loin de là, loin de là, Madame. Les listes d'attente, on n'est pas là encore.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Il vous manque du personnel, là, pour le remplacement.

3125 **M. YVON BERTHIAUME :**

Je ne dirais pas qu'il nous manque mais on est quand même... il y a un certain nombre... dans les citoyens, c'est du bénévolat, c'est comme on ne peut pas les forcer.

3130 **Mme LUCIE BIGUÉ :**

Vous, ça fait cinq (5) ans que vous êtes sur le Comité?

M. YVON BERTHIAUME :

3135

Oui, je suis encore là pour un bout de temps s'ils m'acceptent.

Mme LUCIE BIGUÉ :

3140

Êtes-vous satisfait du processus de traitement des plaintes?

M. YVON BERTHIAUME :

3145

Oui. Écoutez, j'ai une grande cour à ouvrir. J'arrive au bout de ma cour, je vois la torchère qui lance des flammes peut-être cinquante pieds (50 pi) dans les airs. Je reviens à la maison, je téléphone. C'est ça, je pense que c'était dans les Fêtes un vingt-quatre (24) décembre, ils travaillaient justement dessus par ordinateur pour essayer de contrôler, m'expliquer qu'est-ce qu'ils étaient après faire, la raison pour laquelle... c'est ça qui se passait.

3150 **Mme LUCIE BIGUÉ :**

Si vous aviez un qualificatif, là, pour qualifier le Comité, c'est-à-dire le traitement des plaintes, quel mot vous utiliseriez?

3155 **M. YVON BERTHIAUME :**

On est un bon chien de garde.

| | |
|------|---|
| 3160 | <p>Mme LUCIE BIGUÉ :</p> <p>Chien de garde? O.K. Puis du côté de Waste Management, est-ce que c'est ouvert, transparent?</p> |
| 3165 | <p>M. YVON BERTHIAUME :</p> <p>Oui.</p> |
| 3170 | <p>Mme LUCIE BIGUÉ :</p> <p>Oui. O.K.</p> |
| 3175 | <p>M. YVON BERTHIAUME :</p> <p>Je leur donnerais pas le bon Dieu sans confession, là, mais je pense qu'ils répondent très bien à nos questions.</p> |
| 3180 | <p>Mme LUCIE BIGUÉ :</p> <p>Est-ce que vous avez vu une différence depuis deux mille quatre (2004) jusqu'à aujourd'hui?</p> |
| 3185 | <p>M. YVON BERTHIAUME :</p> <p>À quel niveau?</p> |
| 3190 | <p>Mme LUCIE BIGUÉ :</p> <p>Au niveau des odeurs, au niveau du traitement des plaintes, depuis le dernier BAPE autrement dit?</p> |
| 3195 | <p>M. YVON BERTHIAUME :</p> <p>Bien, il y a une amélioration au niveau des oiseaux. Je suis allé avec la compagnie jusqu'à Québec pour rencontrer les gens du ministère fédéral de la faune pour qu'il y ait justement le permis d'abattage sélectif. C'est un projet pilote qui est pour trois (3) ans. Ensuite, on va voir si ça va être accepté d'une façon permanente. Il semble qu'il y a eu une diminution</p> |

importante mais on les suit. On voit les tableaux, les statistiques. On suit régulièrement.

3200 Ensuite, les odeurs, bon, je dirais qu'il y en a moins dans mon secteur. Des fois, il y a peut-être des secteurs qu'il y en a plus. Des fois quand je passe sur le rang Sainte-Marguerite, des fois l'été ça sentait plus dans ce secteur-là. On a demandé qu'il y ait un processus d'avertissement des citoyens comme quoi qu'il va y avoir des travaux, donc il risque d'y avoir des odeurs pendant deux (2), trois (3) jours. Il y a un effort, il y a un effort qui a été fait pour pas qu'on ait cette nuisance-là.

3205

Il y a aussi le problème des camions, le bruit des camions. Ils ont fait... ils sont intervenus d'une façon importante pour qu'il y en ait plus.

Mme LUCIE BIGUÉ :

3210

Est-ce qu'il y avait un projet en cours concernant l'utilisation des biogaz pour des serres? C'est tu les serres?

M. YVON BERTHIAUME :

3215

Oui, il y en avait mais j'ai pas...

Mme LUCIE BIGUÉ :

3220

Il n'y a pas eu de suivi là-dessus?

M. YVON BERTHIAUME :

3225

Je le sais pas qu'est-ce qu'il va arriver. Je pense qu'il y a un projet mais je peux pas vous répondre là-dessus.

Mme LUCIE BIGUÉ :

3230

Il n'y a pas de membre du comité de vigilance qui travaille conjointement avec Waste Management là-dessus?

M. YVON BERTHIAUME :

En ce moment, je dirais que non.

3235

Mme LUCIE BIGUÉ :

Non, pas en ce moment.

3240

M. YVON BERTHIAUME :

On a eu un comité ad hoc surtout pour les goélands qui était vraiment un très gros problème. Il y en avait des milliers et des milliers. Je me souviens en deux mille trois (2003) il y avait un de mes voisins qui est arrivé justement ici avec un sac plein de cochonneries que les oiseaux transportaient dans ses champs. C'était un gros problème qu'on a une amélioration substantielle. C'est une très bonne chose.

3245

On s'est comme... comme pour le bruit, ça a beaucoup diminué. Moi, j'ai pas le goût de déménager. Je vis là puis je déménagerai pas. Je vais être là, je vais « tougher » jusqu'au bout.

3250

Mme LUCIE BIGUÉ :

Parfait. On vous remercie beaucoup.

3255

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur.

3260

M. YVON BERTHIAUME :

Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

3265

Monsieur Martin Naud.

M. MARTIN NAUD

3270

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Naud.

3275 **M. MARTIN NAUD :**

Bonsoir.

3280 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

LECTURE DU MÉMOIRE

3285 **M. MARTIN NAUD :**

Donc, je crois que j'ai trois (3) points, des suggestions pour améliorer le projet. Donc, une des suggestions, moi je trouve, en tout cas, qu'il devrait y avoir un plan B. On nous a proposé seulement un plan A, donc l'enfouissement total des déchets. Donc, comme première suggestion, c'est le poids, la consommation, donc le tonnage résidentiel qui devrait être fait au niveau des bacs pas à recyclage mais les bacs de déchets. Donc, moi, je pense qu'au niveau 3290 de la technologie, on pourrait être capable, soit avec un bar code ou quelque chose comme ça, d'avoir le poids au niveau de ces déchets-là et de le facturer soit au niveau résidentiel ou au niveau commercial. Donc, ça serait une solution déjà à la source.

3295 Dans le fond, ce que je me dis, c'est qu'on peut consommer d'une certaine façon, sauf que dépassé une limite permise, on devrait dans le fond facturer les gens à la source, là, et puis ça inciterait peut-être les gens à faire plus de recyclage et non laisser les choses aller comme qu'on a fait durant des années et puis finalement mon voisin il peut envoyer autant de déchets qu'il veut puis, moi, si je fais du recyclage, je paie la même facture que lui au niveau des déchets 3300 mais il y a rien qui se fait. Donc, au niveau des lois, je pense qu'on pourrait changer des choses et puis ça pourrait faire déjà un avancement, là, à ce niveau-là.

Donc, aussi, comme deuxième suggestion inverser nos collectes des déchets.

3305 LECTURE DU MÉMOIRE

M. MARTIN NAUD :

3310 On ferait en sorte de changer les habitudes d'envoyer les déchets pêle-mêle, là.

LECTURE DU MÉMOIRE

M. MARTIN NAUD :

3315 En deuxième, en fait c'est en troisième, le bac à compostage obligatoire. Je l'ai entendu durant les mémoires.

LECTURE DU MÉMOIRE

3320 **M. MARTIN NAUD :**

 Et puis j'ai mis les deux (2) vidéos complémentaires, là, de Radio-Canada du quinze (15) décembre deux mille huit (2008) qui s'appelait *Déchets à la japonaise* que j'aurais aimé présenté ici et le deuxième vidéo qui était du six (6) novembre deux mille huit (2008) *Des ordures qui valent de l'or* puis qui semble très intéressant, là, dans le dossier présent. Merci.

3325

LE PRÉSIDENT :

 Merci. J'aurais juste une petite question. Qu'est-ce que vous entendez par « Demander à Waste Management de réviser sa position »?

3330

M. MARTIN NAUD :

 Bien, en fait, dans leur plan à eux autres, ils ne voient que la solution c'est l'enfouissement pêle-mêle des déchets. Donc, je crois qu'avec leur implication, avec leur bonne volonté, ils seraient capables avec le ministère de l'Environnement, avec la municipalité de Sainte-Sophie, de faire autrement et puis tout en étant aussi rentable et puis de passer à l'action dans le fond, parce que moi je suis en deuxième... ça fait deux (2) fois que je viens ici mais je m'aperçois que finalement on ramasse l'argent puis on repart puis on demande vingt-cinq (25) ans. Je ne pense pas qu'un bail de vingt-cinq (25) ans ça soit profitable pour l'ensemble puis en plus dans vingt-cinq (25) ans est-ce que les technologies vont être différentes? Je crois que oui, les technologies au niveau des déchets vont être différentes. Donc, un projet de vingt-cinq (25) ans, c'est beaucoup trop long.

3335

3340

3345 **LE PRÉSIDENT :**

 D'accord. Merci beaucoup.

M. MARTIN NAUD :

3350

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3355

Monsieur Guy Charbonneau.

M. GUY CHARBONNEAU

LE PRÉSIDENT :

3360

Bonsoir.

M. GUY CHARBONNEAU :

3365

Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Je vais essayer d'être bref. Comme disait un vieux professeur, la capacité d'absorption de l'esprit est inversement proportionnelle au confort des muscles fessiers, ça fait que je pense qu'on va essayer d'être concentrés un peu.

LE PRÉSIDENT :

3370

Observez les muscles de mes paupières.

M. GUY CHARBONNEAU :

3375

Ça va. Tout comme monsieur Berthiaume le disait tantôt ,du comité de surveillance, je ne suis ni pour, ni contre le projet parce que je pense que c'est une décision de société que nous sommes en train de faire ce soir, une espèce de débat et le problème ce n'est pas Waste Management, c'est la société que nous sommes et où est-ce qu'on veut aller.

3380

Je suis personnellement un agriculteur écologique . Depuis trois cent cinquante (350) ans, pour votre information, l'année prochaine de père en fils au Canada. La première ferme était sous la Place des Arts à Montréal et je pense pas qu'on y cultive beaucoup de carottes actuellement. Et moi-même j'ai connu avoir des vaches sur l'autoroute des Laurentides et sous Paccart à Sainte-Thérèse et je touche pas encore ma pension de vieillesse. Alors, c'est tout récent.

3385

Je pense que notre société est en changement et on doit tenir le genre de débat qu'on tient ce soir.

3390 Je suis un écologiste. Je suis un des instigateur de Bassin Versant dans ma municipalité à Sainte-Anne-des-Plaines et chez nous on pratique le semis direct sur quatre cents (400) hectares, douze cents (1200) arpents.

3395 Alors, je pense que tout ce qui vit pollue. Je suis en train de polluer parce que je respire, donc je pollue. J'ai utilisé un véhicule pour venir ici ce soir, j'ai pollué. En même que je suis écologiste, comme je suis un agriculteur je suis très réaliste et très « groundé » comme on dit en italien.

3400 Je pense qu'on ne reviendra pas au Canada du temps de Champlain il y a quatre cents (400) ans. C'est impossible à revenir là. Les gens qui veulent protéger toutes les grenouilles de la Terre et tous les milieux humides, bon, quand c'est le temps de parler de Waste Management ou quand c'est le temps de parler de l'agriculture parce qu'on va défricher pour faire de l'agriculture, tout le monde s'insurge mais quand c'est le temps d'implanter des maisons comme on est en train de détruire le coteau de Terrebonne, ça, ce n'est pas grave. Alors, c'est tu pas
3405 dans ma cour, comme ça se joue souvent.

Je pense qu'il faudrait... le risque zéro n'existe pas à nulle part dans la vie. Aussitôt qu'on vient au monde, il y a une certitude qu'on va mourir mais on risque d'être malade. Alors, je pense que le risque zéro n'existe pas.

3410

Ce que je déplore ce soir dans toute la présentation qu'on a eue, dans toutes les présentations qu'on a eues, on a occulté le problème principal du fameux site de Sainte-Sophie, que nous on appelle le site de Sainte-Sophie à Sainte-Anne-des-Plaines, c'est le problème du vieux site qui lui n'est pas sécurisé et qui lui m'inquiète. On vous aura fait ce soir la
3415 démonstration que l'inclinaison du roc depuis les Laurentides nous apporte la nappe phréatique sur laquelle on vit à Sainte-Anne-des-Plaines et, moi, en tout cas, ça m'inquiète personnellement. S'il fallait aller chercher de l'eau pour notre approvisionnement dans la population de Sainte-Anne-des-Plaines – Sainte-Anne-des-Plaines en passant c'est quarante-huit pour cent (48 %) du territoire de la MRC de Thérèse de Blainville, c'est un très vaste
3420 territoire, quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) zoné vert, on y croit beaucoup mais il faudrait aller chercher l'eau à la rivière des Milles Iles, quelque seize kilomètres (16 km). Ça coûte cher ça. Et ça, ça va être une responsabilité sociale. C'est pour ça que je dis que c'est un débat de société qu'on est en train de faire ce soir. Il faut y penser.

3425 La bande tampon, tout comme certains ont parlé, je pense surtout à la bande tampon boisée devrait être aménagée. À Sainte-Anne-des-Plaines on a beaucoup d'inconvénients, on a les odeurs, on a le danger de la pollution de l'eau des nappes phréatiques souterraines et on n'a pas beaucoup d'avantages qu'on retire de ça, de ce site-là.

3430 Je pense que le support à l'agriculture est très limité dans notre cas alors qu'on a tous les inconvénients.

Je déplore également qu'on n'ait pas parlé beaucoup des alternatives. Waste Management c'est une business, c'est une entreprise. Ils pensent à faire leurs frais et à payer leur personnel et avoir un certain profit. Par contre, dans les alternatives, on n'a pas parlé du brûlage. On a évoqué un petit peu ce soir, là, on a parlé... le dernier intervenant a parlé d'une vidéo qui a été produite qui parlait de brûlage.

3435

À Sainte-Anne-des-Plaines il y a un hôtel de long séjour qui s'appelle l'Institut Archambault, on y entre facilement puis c'est plus dur d'en sortir. Alors, on pourrait chauffer cette institution-là. On pourrait chauffer la cériculture.?? Si on avait une belle zone tampon bien emménagée, la cériculture. Si on avait une belle zone tampon bien emménagée, la cériculture pourrait très bien bénéficier des gaz qui vont peut-être produits en surplus ou si on brûlait tout simplement les résidus on pourrait aussi les utiliser. La cériculture qui serait produite à côté d'un bassin de population d'un million et demi, ça ferait pas mal moins de gaz à effet de serre que de les faire venir de la Californie ou du Chili. L'empreinte écologique serait pas mal moins importante, à mon point de vue. Et on pourrait aussi produire de l'énergie, pourquoi pas? En brûlant on pourrait produire de l'énergie, générer de l'énergie qui au lieu d'aller développer des barrages très loin, on pourrait s'en servir plus proche.

3440

3445

3450 On a oublié le compostage. Chez nous, je recycle déjà deux mille tonnes (2000 t) de fumier par année en tant qu'agriculteur. Je pense qu'il y a beaucoup de terre qui pourrait utiliser du compost tout autour. Je vous ai parlé de la grande superficie de terre que nous avons dans notre municipalité mais il en existe aussi à Sainte-Sophie, il en existe aussi dans Mirabel, qui est juste à côté, ce n'est pas tellement loin de transport, qui pourrait très bien être recyclée.

3455

On pourrait penser au recyclage du gypse aussi. Le gypse c'est le plâtre qui sont des produits qui nous servent à amender le sol, au lieu de creuser des carrières pour avoir de la pierre à chaux pour amender notre sol, pour augmenter notre pH, on pourrait utiliser du gypse s'il était débarrassé de son papier bien entendu et des autres matières. Alors, il y a beaucoup de choses de même quand on se met à penser en fonction de ce que la nature et le sol sont capables d'absorber et de recycler. Je pense qu'on pourrait aller beaucoup plus loin de ce côté-

3460

là.

3465 On a parlé des goléands. Chez nous on pratique le semis direct, je vous ai dit, sur quatre cents (400) hectares de terre. Quand on ne laboure pas le sol, les goélands il y en a beaucoup moins, je peux vous l'assurer. O n'a presque plus de goélands sur nos terres parce qu'on ne laboure plus le sol, on ne travaille plus le sol. Les goélands sont friands des verres de terre et quand on laboure pas le sol, il y a pas de verres de terre qui viennent à la surface, alors
3470 les goélands, on les voit de moins en moins.

On pourrait les stériliser aussi au lieu de les abattre. Les abattre je trouve ça, en tout cas, l'opinion publique trouve ça un peu cruel. On pourrait penser à les stériliser. Si ça fonctionne pour les fous de Bassan et les cormorans dans le Fleuve Saint-Laurent, pourquoi on
3475 s'en servirait pas sur les sites d'enfouissement.

J'aurais deux (2) recommandations à faire. Une, ça serait celle de la politique ou du principe du pollueur payeur. Le pollueur payeur, c'est un principe auquel je souscris entièrement mais je le ferais de façon inversée. Le principe du pollueur payeur quand quelqu'un pollue et surtout par négligence ou de façon intentionnelle ça va bien mais quand quelqu'un pollue de
3480 façon passive, je dirais, parce qu'on met des sacs d'ordures au bord du chemin, moi, j'appelle ça de façon passive. J'utiliserais plutôt l'approche de la carotte plutôt que celle du bâton.

Ma suggestion ça serait la taxation à la tonne d'enfouissement de cinquante dollars la tonne (50 \$/t), j'y vais pas de main morte, mais avec une chambre de compensation administrée
3485 par le gouvernement ou par le ministère, si vous voulez. Cette taxe-là serait versée justement dans une chambre de compensation où est-ce que c'est qu'on récompenserait les municipalités qui font des efforts pour polluer moins. C'est facile de faire une moyenne de per capita, combien on envoie de kilo per capita par année. Si une municipalité à la fin de l'année a produit
3490 moins qu'un certain seuil ou qu'une moyenne, ces municipalités-là on les récompense et les autres, bien, tant pis pour elles. Et je pense que ça serait une façon d'utiliser la carotte plutôt que le bâton.

Ma deuxième recommandation serait plutôt au niveau de la bande tampon sur laquelle
3495 j'insiste pour être membre d'une société d'aménagement forestière. La bande tampon il faut qu'elle soit boisée et aménagée. Si on veut qu'une forêt fonctionne bien, il faut qu'elle soit aménagée, c'est-à-dire qu'on la récolte de temps en temps pour qu'elle grandisse. Une forêt rendue à cent cinquante (150) ans émet autant de gaz à effet de serre, autant de CO2 que dans (inaudible). Alors, si on veut qu'elle fonctionne bien, il faut l'aménager et là où il y en a pas,
3500 comme à Sainte-Anne-des-Plaines, il faudrait obliger les MRC, parce qu'il y a une partie à

Sainte-Anne-des-Plaines où est-ce que c'est qu'on a beau corridor qu'on reçoit toutes les odeurs parce qu'il y a plus de bande tampon, entre autres, alors donc il faudrait la réaménager et là où il existe encore de la forêt sur le site de Waste Management, il faudrait les obliger à garder une bande au moins de cinquante mètres (50 m) boisée et aménagée.

3505

Et je pense que je me limiterai là pour mes deux (2) recommandations. J'aime les choses simples. C'est celles qui se retiennent le mieux. Alors, c'était ma présentation, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

3510

LE PRÉSIDENT :

Oui, merci beaucoup. Ce que je voulais savoir, il existe actuellement une petite prime à la performance qui pourrait graviter autour globalement de sept dollars la tonne (7 \$/t), là. Est-ce que vous... quand vous avez proposé une prime à la performance, j'imagine c'est une prime beaucoup plus substantielle ou est-ce que vous avez une idée de...

3515

M. GUY CHARBONNEAU :

Ça me tente de vous répondre comme la publicité sur certains sirops, il faut que ça goûte méchant pour que ça fasse effet. Il faut que la pénalité soit assez importante pour que ça fasse effet. Alors, le cinquante dollars (50 \$/t), je trouve que le sept (7 \$/t) ce n'est pas assez incitatif, il faut...

3520

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non, je ne parle pas du cinquante dollars la tonne (50 \$/t) mais, en fait, vous parliez d'une prime à la performance. Vous parliez qu'il fallait taxer cinquante dollars la tonne (50 \$/t) pour permettre de dégager ensuite un certain montant pour récompenser les municipalités, les villes qui sont performances.

3525

3530

M. GUY CHARBONNEAU :

Oui.

3535

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

3540 **M. GUY CHARBONNEAU :**

Je parlais d'une chambre de compensation.

LE PRÉSIDENT :

3545

O.K. Alors, cette compensation-là, selon vous, elle devrait être de combien?

M. GUY CHARBONNEAU :

3550

Pour faire, en général, la moyenne c'est au centre, la moyenne médiane, alors ceux qui sont en dessous de ça, il faudrait qu'il y ait au moins, au moins un vingt dollars la tonne (20 \$/t) de récompense et si les efforts sont encore plus importants, on pourrait augmenter ou on pourrait le mettre de façon graduelle aussi selon l'effort qui est consenti par chacune des villes.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

M. GUY CHARBONNEAU :

3560

On ne crée rien. On fait juste déplacer l'argent. Celles qui sont négligentes sont pénalisées, celles qui sont performantes sont récompensées.

LE PRÉSIDENT :

3565

Est-ce qu'il pourrait y avoir une surtaxe pour les paresseuses?

M. GUY CHARBONNEAU :

3570

C'est ça, exactement.

LE PRÉSIDENT :

3575 Je pense, entre autres, à monsieur Ménard qui nous a dit à peine de façon voilée que la CMM était un peu paresseuse. J'essayais d'être délicat, là. Merci beaucoup, Monsieur.

M. GUY CHARBONNEAU :

Je vous en prie.

3580

M. GEORGES RAYMOND

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonsoir, Monsieur.

3585

M. GEORGES RAYMOND :

Monsieur le Commissaire, Madame. Je vais être très bref. Moi, je viens vous parler...
premièrement, mon nom est Georges Raymond. Je suis bénévole et puis directeur pour
l'Association des propriétaires du Lac L'Achigan qui se situe dans la municipalité de St-
Hyppolite, environ trente kilomètres (30 km) au nord-est du site d'enfouissement.

3590

LE PRÉSIDENT :

C'est du Lac L'Achigan.

3595

M. GEORGES RAYMOND :

Lac L'Achigan.

3600

LE PRÉSIDENT :

À côté du Lac Bleu. Pas loin, en fait.

3605

M. GEORGES RAYMOND :

Connely, Bleu.

3610

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça.

3615 **M. GEORGES RAYMOND :**

Alors, voici, la raison première que je viens tout simplement faire un témoignage, c'est que depuis l'arrivée de Waste Management dans les années deux mille trois – deux mille quatre (2003 – 2004), il y a eu énormément, une grande population de goélands qui est venue sur notre lac. C'est surtout dans la période de juillet aller jusqu'à octobre. En deux mille quatre (2004), on avait une population entre quatre mille (4000) et six mille (6000) goélands qui venaient sur le lac pour venir prendre un petit repos.

Le jour ils vont à waste MacDonald, c'est le petit restaurant pour prendre... en fait, pour manger et puis finir chez nous au motel du Lac Lachigan passer la nuit. Et vous savez que le goéland passer la nuit, la fiente est remplie d'azote et puis de phosphore. Alors, ça pollue notre lac. Et puis, nous, c'est surtout le Lac L'Achigan et Connely que les goélands viennent se reposer.

On a rencontré Waste Management que j'ai trouvé qu'ils ont été très réceptifs à notre demande et puis à notre rencontre. C'est qu'on a parlé, nous, à la municipalité de St-Hyppolite pour nous aider à enrayer ce fléau de goélands. Malheureusement, la municipalité nous a dit qu'elle avait soixante-deux (62) lacs sur le territoire. Maintenant, on a expliqué que les goélands viennent surtout sur les grandes surfaces de lacs.

Alors, ce qui est arrivé, c'est que brièvement, c'est qu'on a fait un comité de financement, l'Association des propriétaires du Lac L'Achigan, et puis on a fait l'acquisition de quatre (4) radeaux avec ce qu'on appelle des imites rapaces, ça, c'est en fait pour effaroucher les goélands, en plus d'avoir des revolvers avec trois (3) sortes de fusées, une fusée détonante, sifflante et puis crépitante.

Évidemment, ça, dans les années deux mille quatre (2004), je vous ai expliqué qu'il y avait entre quatre mille (4000) et six mille (6000) goélands. En deux mille cinq (2005) la même chose. Waste Management avaient toujours eux, avaient demandé au ministère du service canadien... c'est-à-dire au Service Canadien de la Faune un permis pour effaroucher les goélands. Et puis, nous, lorsqu'on a vu qu'il y avait cette population de goélands-là qui polluaient notre lac en deux mille six (2006), on a commencé, comme je vous ai dit, à faire la collection, c'est-à-dire à ramasser de l'argent pour avoir quelques radeaux pour effaroucher les goélands.

En deux mille sept (2007) ça a assez bien été. On a vu une diminution de la population revenir sur notre lac et cette année évidemment on a eu une grande diminution, je dirais, à

quatre-vingt pour cent (80 %) des goélands qui viennent plus sur le lac.

3655 Maintenant, je peux vous dire que l'an passé j'ai personnellement tiré environ huit cents (800) fusées sur le lac à tous les soirs entre cinq heures (5 h) et huit heures (8 h) le soir pour évidemment effaroucher ces goéland-là, cette année la même chose mais un peu moins, environ deux cents (200) fusées.

3660 Cependant, on a remarqué que vis-à-vis le mois d'octobre, lorsqu'on remise nos radeaux et puis qu'on fait l'arrêt de nos tirs, les goélands commencent à revenir et puis j'ai travaillé en collaboration avec une firme qui s'appelle Tecsuit que Waste Management avant commandé à venir vérifier et observer les goélands sur notre lac à la fin de la saison qui vient de se terminer.

3665 Et puis la population de goélands a vraiment diminué parce que je pense que dans les deux (2) côtés, Waste Management et nous, l'association, on fait beaucoup de tapage pour éloigner ces goélands-là. Maintenant, de la minute qu'on arrête ces tirs-là, les goélands reviennent. Est-ce qu'ils empruntent une autre nidification, c'est-à-dire un autre endroit, un autre dortoir? C'est à suivre.

3670 Maintenant, nous la firme qu'on a engagée, c'est-à-dire qu'on a commandé nos radeaux et nos rapaces, nous avaient dit que ça prenait environ deux (2) à trois (3) ans pour éloigner les goélands, pour que les goélands prennent un autre dortoir. Alors, comme conclusion, moi, tout simplement je voudrais demander en fait s'il y avait une possibilité, nous voulons garder nos plans d'eau en bonne santé. La présence des goélands sur nos lacs contribue à augmenter la cyanobactérie sachant que leur fiente est concentrée d'azote et de phosphore. Nous voudrions que le Service Canadien de Faune émette un permis d'abattage contrairement un peu à l'intervenant précédent, enfin un permis d'abattage d'un plus grand nombre de goélands.

3680 Présentement, Waste Management ont un permis d'abattage pour les trois (3) prochaines années, je crois que c'est vingt et un (21) par semaine, trois (3) par jour, enfin, c'est très peu parce qu'il y a tellement de goélands qui viennent, qui se promènent et puis à mon avis, moi, ce goéland-là c'est un nuisible et puis il faudrait, je le sais que c'est une loi internationale, 3685 c'est un oiseau qui est protégé par une loi internationale, mais il y a une population qui vient de plus en plus.

3690 Alors, ma recommandation, c'est d'augmenter le nombre de goélands, c'est-à-dire d'abattre des goélands au moins vingt (20) par jour qui ferait un total environ peut-être de cent (100) par semaine. Ça éviterait peut-être... ça nous aiderait à éloigner ces goélands-là. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3695 Merci à vous. J'aurais juste une petite question marginale, mais vraiment marginale.
Vous tirez deux cents (200) fois en deux (2) heures?

M. GEORGES RAYMOND :

3700 Non, non, non, non, deux cents (200) coups pour la saison.

LE PRÉSIDENT :

Ah! Pour la saison.

3705 **M. GEORGES RAYMOND :**

Comme les huit cents (800) fusées, c'est pour la saison deux mille sept (2007). À partir de juin aller jusqu'à la fin d'octobre.

3710 **LE PRÉSIDENT :**

Ça donne environ deux (2) coups à tous les soirs?

M. GEORGES RAYMOND :

3715 Ah! Plus que deux (2) coups. Ça peut aller... tout dépend de la population. Il y a des soirs que vous allez voir la population qui arrive du site d'enfouissement vers les cinq heures (5 h), vers les sept heures (7 h) sur notre lac, ils peuvent venir à une quantité de mille (1000), comme un soir ils peuvent venir à cent (100), comme un autre soir ils peuvent venir à cinquante
3720 (50). Alors, tout dépend de la population.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

3725

M. GEORGES RAYMOND :

Bienvenue.

3730 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Réal Gauthier.

M. RÉAL GAUTHIER

3735

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

3740 **M. RÉAL GAUTHIER :**

3745 Bonsoir, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Réal Gauthier, président de l'UPA, producteur de lait et de grande culture biologique à Sainte-Anne-des-Plaines. Je cultive... on est quatre (4) frères à cultiver sept cent cinquante (750) hectares avec mon père, ma mère encore là et trois (3) jeunes, neveux et nièces.

LE PRÉSIDENT :

De? Vous cultivez quoi?

3750

M. RÉAL GAUTHIER :

3755 Grande culture, maïs, soya, blé consommation humaine, toute notre grande culture est biologique certifiée Eco-Serre. Le lait présentement est pas certifié encore biologique. On est en processus.

3760 Les commentaires présentement ça va être très personnel. Ça m'a fait réagir plusieurs choses par rapport à ça. Souvent je dis que l'agriculture ça a toutes les solutions. L'agriculture quand on a besoin d'espace pour bâtir des maisons, on pousse l'agriculture, on bâtit des maisons puis c'est la même chose qui va se retrouver encore avec le dépotoir. Quatre-vingt-dix (90) hectares ont été demandés. Encore l'agriculture se fait tasser puis il faut pas aller très loin, la terre qui nous nourrit, c'est pas plus long que l'avant-bras la surface qui nous nourrit puis elle couvre la surface de la terre complète avec beaucoup d'eau puis au Québec il y a seulement deux pour cent (2 %) de toute la grande superficie du Québec qui est apte à nous nourrir convenablement en produits agricoles.

3765

3770 La grosse problématique, je rêve du jour où est-ce que les vidanges vont rester le plus proche possible de celui qui les jette. C'est sûr que ça, c'est pareil comme loin des yeux, loin du cœur, bien plus que tu éloignes ce qui te fatigue, moins que ça te fatigue puis c'est toujours ça puis on le retrouve toujours le plus proche possible de notre communauté qui se trouve à être les producteurs agricoles.

LE PRÉSIDENT :

3775 C'est quoi le rapport quand même avec les terres agricoles?

M. RÉAL GAUTHIER :

3780 Qu'est-ce que vous voulez dire le rapport?

LE PRÉSIDENT :

Une gestion locale des matières résiduelles?

3785 **M. RÉAL GAUTHIER :**

3790 Bien, si les ordures resteraient sur l'île de Montréal parce que aussi il y a une question de coût. La terre agricole vient de coûter beaucoup moins cher. Si on utilisait des superficies qui valent vingt dollars le pied carré (20 \$/pi²), on parlerait plus d'enfouissement. Il y aurait sûrement déjà des solutions trouvées sur l'île de Montréal s'ils pouvaient pas sortir de l'île de Montréal. Là, ça coûte moins cher en pétrole, pneus, transport de toutes sortes pour venir les mettre plus loin, pour aller repousser le problème où est-ce que le pied carré est à vingt-cinq sous (0,25 \$) à peine parce que c'est ici qu'on réussit à pouvoir faire de l'agriculture à vingt-cinq sous (0,25 \$) du pied carré. Je serais pas capable de faire de quoi de viable quand tu parles à 3795 vingt dollars du pied carré (20 \$/pi²) dans une zone urbaine. Ça, c'est encore une question de décision sociale.

3800 Aussi, ce que j'ai de la misère un petit peu avec le coût d'augmenter à cinquante dollars la tonne (50 \$/t) ou quoi que ce soit, mon danger que je vois, présentement rien que pour des déchets de construction de certains résidents qui font des rénovations, ils ont imposé une taxe à la ville où c'est que tu vas les porter. Bien, ça, moi, je les retrouve chez nous sur mes terres, le monde recule, vident leur pick-up là, des toitures, des galeries, j'ai de quoi pour bâtir trois (3), quatre (4) maisons juste en restant à gauche puis à droite, des fenêtres. Il y a pas grand-chose que je trouve pas, des pneus, tout ce qu'il y a. Ça fait que je crois que ça, plus qu'on va taxer

3805 notre monde, c'est la question du bâton. Moi, j'essaierais de mettre la carotte avant ou mettre le bâton par des lois sévères pour la question des cartons puis tout ça qui se retrouvent dans les bacs. C'est certain que Waste Management c'est pas eux autres qui les inventent les vidanges. Ils les enfouient, ils offrent un service.

3810 Présentement, on est dans des gros problèmes économiques, c'est directement là, la solution elle repose là. L'argent il faut qu'elle soit investie, pas aller la chercher encore avec des taxes, il faut que l'argent soit investi directement dans des solutions écologiques. Les solutions écologiques, c'est moins de carton, toute la question des biogaz, tout ça, il faut que ça aille jusqu'au bout. C'est sûr que les digesteurs présentement au Québec, au Canada, le nord de
3815 l'Amérique, l'énergie coûte pas assez cher. Je sais, chaque personne qui met du carburant dans leur voiture trouvent ça bien drôle si je dis ça, mais quand que le pétrole ou l'énergie comme en Chine est dix (10) fois plus cher peut-être qu'ici, là, tu trouves d'autres solutions. Ici, ça coûte pas si cher que ça dans le fond. On est un des... le nord de l'Amérique est la place où que l'essence et tout ça coûte le moins cher. Ça fait que transporter les ordures où est-ce que
3820 ça coûte le moins cher, c'est tout le temps la solution facile, facile.

 Il faut que les gouvernements appliquent des lois sévères. Tantôt j'ai entendu la police verte, est-ce qu'il va falloir venir à un certain système de fouiller les ordures, que c'est qu'il y a dedans? On le fait puis on le fait tout un peu. À un moment donné, un morceau de papier qui
3825 va aux ordures mais la pile de papiers au fil du temps, on se retrouve qu'il y a un lien immense puis il y a cinquante pour cent (50 %) et plus qui se fait enfouir. L'argent est dans les projets environnementaux.

 Pour ce qui est de la question des goélands, il y a moins de plaintes. Ce qu'on entend
3830 parler par rapport aux producteurs, c'est qu'il y en a bien qui travaillent dans le tracteur avec la carabine. C'est pas plus drôle. Ils en abattent un puis tantôt il y en a un qui expliquait l'intelligence des oiseaux, c'est vrai. Un coup qu'il y a un goéland, les autres le savent. Ça fait que là-dessus, là, la question des plaintes, il y en a eu moins parce qu'il y a une question qu'à force d'appeler puis de te faire dire, oui, on règle le problème, on règle le problème, on le sait
3835 qu'à un moment donné tu viens tanner. Ça fait que, là, avant de prendre le téléphone, bien, pour certains, ils ont pris le fusil puis ça a semblé plus simple et plus radical et plus vite fait.

LE PRÉSIDENT :

3840 Ma compréhension, parce qu'à cette heure-ci je comprends moins bien, là, ma compréhension, c'est que vous tirez à côté du goéland pour qu'il s'enfuit, là?

M. RÉAL GAUTHIER :

3845 Non, non, non.

LE PRÉSIDENT :

3850 Je répète. Je vais répéter, là. C'est ça que j'ai compris, c'est ça que je devrais comprendre.

M. RÉAL GAUTHIER :

3855 Non, il y a de l'abattage qui se fait.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Continuez.

3860 **M. RÉAL GAUTHIER :**

3865 Pour ce qui est du site, en deux mille trois (2003) il avait été accordé dézoner soixante (60) hectares pour Waste Management. On redemande présentement quatre-vingt-dix (90). Lorsque ça avait été accepté, monsieur Mulcair en fin du BAPE avait dit : Utilisez le premier trente (30) hectares, l'autre trente (30) hectares... il avait complètement séparé le soixante (60) hectares en deux (2). Utilisez-les. Il avait demandé combien de temps c'était pour prendre pour le remplir. Il avait dit environ dix (10) ans mais dans dix (10) ans on se reverra. Présentement, le trente (30) premier hectares est même pas fini. Je comprends qu'ils veulent aller pour plus loin mais il reste un autre trente (30) hectares qui a pas été touché encore.

3870 Puis, moi, ma décision, ça serait bien plus d'attendre encore pour le quatre-vingt-dix (90) hectares parce que je suis certain que si l'argent serait bien investi aux bons endroits et pas juste dans de la... là, il faut franchir l'étape de la sensibilisation. Il faut aller à des lois claires, nettes et précises pour empêcher des matières qui seraient recyclables d'être jetées et aussi la question du prix, parce que je le sais qu'il y a des matières recyclables présentement qui se font compétitionner par d'autres matières qui sont soit moins coûteuses ou soit présentement la question des papiers... il y a du bois qui est bûché dans les terres de la province puis même pas sur des terres privées, c'est des terres de la couronne, qui viennent compétitionner directement la fibre de papier qui est recyclable.

3880

Là-dessus, c'est ça que je dis, il y a un trente (30) hectares qui est pas encore utilisé, qui est leur propriété, qui est dézoné, a été accepté. Au dernier moment, monsieur Mulcair a dit : Utilisez le premier trente (30) hectares, l'autre trente (30) hectares va être à remplir, à moins que je sois très mal informé, là, mais je crois que vous avez une question?

3885

Mme LUCIE BIGUÉ :

Oui. Quand vous parlez du trente (30) hectares, c'est un trente (30) hectares qui a été dézoné par la CPTAQ?

3890

M. RÉAL GAUTHIER :

En deux mille trois (2003), la demande était de soixante (60) hectares.

3895

Mme LUCIE BIGUÉ :

En plus du... donc, il y aurait soixante (60) hectares qui ont été à l'époque dézonés?

3900

M. RÉAL GAUTHIER :

Exactement.

Mme LUCIE BIGUÉ :

3905

Donc, il en resterait trente (30), c'est ça?

M. RÉAL GAUTHIER :

3910

Oui, mais sauf que le ministère de l'Environnement avait seulement accepté trente (30) hectares.

Mme LUCIE BIGUÉ :

3915

Alors, c'est le trente (30) hectares supplémentaires.

M. RÉAL GAUTHIER :

Que moi de toute façon il est déjà perdu en zone agricole, ce trente (30) hectares-là il

3920 est utilisable. On peut enfouir des ordures dessus. C'était juste le ministère de l'Environnement
qu'il fallait qu'il donne son accord parce que... mais c'est l'autre quatre-vingt-dix (90) hectares
qui demande, que là je trouve immense. Je sais qu'il y a un potentiel agricole puis c'est sûr qu'il
y a pas beaucoup de monde qui vont aller cultiver autour dû aux goélands. C'est comme si tu
veux vendre chez Sobeys ou Loblaws, là, il peut pas être proche d'un dépotoir comme ça, c'est
3925 certain. Je le sais pas la distance mais même toutes les terres du Tré-Carré, tout au sud, à
cause des demandes des chaînes alimentaires, tu ne peux pas fournir ces chaînes-là dû à ta
proximité au site.

Ça fait que ça va bien plus loin que le site et le souterrain du site mais je suis pas non
plus contre, je peux pas toujours être contre par rapport à ça, je le sais c'est la question de la
3930 société, c'est pas eux autre qui l'inventent mais je suis certain que si présentement en crise
économique comme on l'est, l'argent il faut qu'elle soit investie à la bonne place, dans toute la
recherche, je suis pas chercheur puis je fais le maximum que je peux en réutilisant tous les
fumiers. Monsieur Charbonneau disait qu'il utilisait deux mille tonnes (2000 t) de fumier, on fait
partie de... c'est moi qui se trouve à l'épandre son fumier puis je le sais, les problèmes des
3935 odeurs, je comprends beaucoup Waste Management parce que très fréquemment je suis pris
avec la cohabitation avec beaucoup de citoyens. J'ai environ deux cent cinquante (250) voisins
puis lorsque j'étends le fumier, tout ça, c'est pas toujours drôle mais il y a la question, ce qui me
rachète souvent, c'est le fait qu'on n'étend pas d'herbicide, pas de pesticide. Tout ce côté-là fait
que mes voisins m'apprécient un petit peu plus mais... en tout cas, moi, là-dessus sur la
3940 demande qui est présentement, j'ai quatre-vingt-dix (90) hectares, je mets un très gros bémol.

C'est sûr que c'est un bail de vingt-cinq (25) ans. Il est à eux autres présentement. S'ils
avaient fait juste la demande du trente (30) hectares au ministère de l'Environnement, on serait
même pas ici au BAPE. C'est ce que... merci beaucoup.

3945

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Merci. Donc, voilà. Ceci met un terme à la partie publique des travaux de
la Commission. La Commission va donc continuer à délibérer jusqu'à la remise de son rapport
3950 à la ministre. Donc, encore une fois, ça sera le vingt-quatre (24) mars deux mille neuf (2009) au
plus tard.

Par ailleurs, si le dépôt à venir de certains documents demandés par la Commission au
promoteur vous incitent à émettre certains commentaires additionnels, la Commission pourra les
3955 recevoir. Il faudrait, dans ce cas-là, les envoyer, les adresser à madame Anne-Lyne Boutin avec
les coordonnées qui sont en arrière de la salle.

3960 Donc, au nom de la Commission, je remercie tous ceux qui ont participé à cette
audience, le promoteur, les personnes-ressources, les citoyens, les membres de la
Commission, le support technique et permettez-moi enfin de vous souhaiter de très joyeuses
Fêtes et une très bonne et heureuse année. Merci.

SERMENT D'OFFICE

3965 Je, soussigné, ROBERT TÉTRAULT, sténographe officiel bilingue, dûment assermenté comme
tel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont la transcription exacte et
fidèle de mes notes prises au moyen du sténomasque, le tout en accord avec la Loi.

Robert Tétrault, s.o.

3970